



31/12/2023

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Sommaire

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 3

1-1	ACTIVITÉ DU 1 ^{ER} SEMESTRE	3
1-2	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSULTAT	5
1-3	BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ ET ENDETTEMENT	7
1-4	CESSIONS, ACQUISITIONS ET PRÊTS DE JOUEURS – ÉVOLUTION DU STAFF SPORTIF	9
1-5	AUTRES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS LORS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2023/2024	10
1-6	FACTEURS DE RISQUES	12
1-7	ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTRATS AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2023/2024	13
1-8	ARRÊTÉ DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	13
1-9	RÉSULTATS SPORTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023	13
1-10	ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2024.....	13
1-11	RÉSULTATS SPORTIFS AU 22 FÉVRIER 2024.....	15
1-12	PERSPECTIVES POUR LE 2 ^{ÈME} SEMESTRE 2023/2024 ET À MOYEN TERME.....	15

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 17

FAITS MARQUANTS.....	19
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	23
COMPTE DE RÉSULTAT.....	24
ÉTAT DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE	25
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	27
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	29
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS.....	31

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL..... 62

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE..... 63

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023 (période du 1^{er} juillet au 31 décembre), les produits des activités s'établissent à 172,0 M€ contre 134,8 M€ au 31 décembre 2022, en hausse de +37,1 M€ soit +28%. Les revenus de trading joueurs ainsi que des grands évènements au Groupama Stadium atteignent un niveau record pour un 1^{er} semestre. L'inauguration de la LDLC Arena le 23 novembre 2023 a également permis d'enregistrer les premiers revenus d'exploitation de la nouvelle salle. Il est rappelé que les revenus du 1^{er} semestre de l'exercice précédent intégraient un montant de 16,5 M€ lié au 1^{er} versement de l'aide commerciale consécutive à la prise de participation de CVC dans le capital de la nouvelle filiale commerciale de la LFP.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) s'établit à 7,6 M€, en forte amélioration de +31,4 M€ bénéficiant de plus-values élevées sur cessions de contrats joueurs.

1-1 ACTIVITÉ DU 1^{ER} SEMESTRE

Résultats sportifs

Au 31 décembre 2023, l'équipe professionnelle masculine occupait la 15^{ème} place de Ligue 1 (8^{ème} au 31 décembre 2022). Son classement au terme de la précédente saison de Ligue 1 (7^{ème} place) prive le club d'une participation européenne sur la saison 2023/2024.

Total des produits des activités au 31 décembre 2023 : 172,0 M€
(134,8 M€ au 31 décembre 2022, soit +37,1 M€, +28%)

en M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)	31/12/2023	31/12/2022	Var	Var %
Billetterie	15,8	15,8	+0,1	+1%
<i>dont championnat et autres matchs</i>	15,6	15,5	+0,1	+1%
<i>dont Europe</i>	0,3	0,3	0,0	+1%
Droits TV et marketing	17,3	37,7	-20,4	-54%
<i>dont LFP-FFF</i>	16,8	36,6	-19,8	-54%
<i>dont UEFA</i>	0,5	1,1	-0,6	-53%
Partenariats-Publicité	16,7	19,0	-2,4	-12%
Produits de la marque	11,1	11,1	0,0	0%
<i>dont produits dérivés</i>	5,8	6,4	-0,6	-9%
<i>dont autres produits de la marque</i>	5,3	4,7	+0,6	+12%
Events	16,2	7,4	+8,7	+117%
<i>dont séminaires et visites</i>	3,2	3,4	-0,2	-4%
<i>dont grands évènements</i>	12,9	4,1	+8,9	+217%
Produits des activités (hors trading joueurs)	77,1	91,0	-13,9	-15%
Produits de cessions des contrats joueurs	94,9	43,8	+51,1	+117%
Total des produits des activités (1)	172,0	134,8	+37,1	+28%

(1) IAP (Indicateur Alternatif de Performance) créé au 30/06/20 "Total des produits des activités" qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

Billetterie : +0,1 M€, +1%

(31/12/23 : 15,8 M€ - 31/12/22 : 15,8 M€)

Au 1^{er} semestre 2022/23, les recettes de billetterie affichent une bonne résilience au regard des résultats sportifs. Elles s'élèvent à 15,8 M€, niveau identique à N-1, intégrant principalement les revenus des matchs de Ligue 1 à domicile, le club ne disputant

pas de Coupe d'Europe en 2023/2024 (comme lors de la saison dernière 2022/2023). Malgré un match de plus en Ligue 1 à domicile, les recettes de billetterie sont pénalisées par un calendrier moins favorable qu'en N-1, avec notamment le match contre le PSG disputé plus tôt dans la saison (3 septembre 2023).

Les indicateurs d'activité en Ligue 1 sont également résilients : le revenu moyen par spectateur s'élève à 42,6 € (vs 41,5 € en N-1), le taux moyen de marge brute à 47,5% (vs 48,5% en N-1), le revenu moyen match à 1,8 M€ (vs 2 M€ en N-1). Le nombre d'abonnés pour le championnat progresse et s'établit à 21 731 (21 280 au 31 décembre 2022). Le taux de remplissage moyen du Groupama Stadium en Ligue 1 demeure très supérieur à la moyenne des clubs de Ligue 1 (41 746, soit 1,6 fois la moyenne des clubs de Ligue 1).

Droits TV et marketing : -20,4 M€, -54%

(31/12/23 : 17,3 M€ - 31/12/22 : 37,7 M€)

Les droits TV et marketing s'établissent à 17,3 M€, en baisse de -20,4 M€. Au 31 décembre 2022, ils intégraient un montant de 16,5 M€ correspondant au 1^{er} versement de l'aide commerciale LFP/CVC* (aucun versement au 31 décembre 2023). Hors impact de ce versement enregistré au 1^{er} semestre 2022/23, les droits TV diminuent de 3,9 M€ (-18%), du fait de l'effet défavorable du classement provisoire en Ligue 1 (15^{ème} au 31/12/23 vs 8^{ème} au 31/12/22) ainsi que l'impact du classement UEFA défavorable sur les droits internationaux.

Le classement de l'équipe professionnelle masculine au terme de la précédente saison de Ligue 1 (7^{ème} place) prive le club d'une participation européenne sur la saison 2023/2024.

**Rappel : la création de la filiale commerciale de la LFP et la prise de participation de 1,5 Md€ (13%) par le fonds d'investissement CVC Capital Partners dans ladite filiale ont fait l'objet d'un closing fin juillet 2022. Le collège de L1 et de L2 et le Conseil d'Administration de la LFP ont voté la répartition de 1,13 Md€ reversé aux clubs (fractionnée sur plusieurs exercices), dont une dotation totale de 90 M€ à recevoir pour l'Olympique Lyonnais (16,5 M€ perçus début août 2022 et 23,5 M€ enregistrés en juin 2023). Sous réserve de la réalisation d'opérations à venir entre la LFP et CVC Capital Partners et des conditions d'affectation définies par la LFP, le solde de 50 M€ devrait intervenir au cours de l'exercice 2023/2024.*

Partenariats-Publicité : -2,4 M€, -12%

(31/12/23 : 16,7 M€ - 31/12/22 : 19,0 M€)

En recul de -12%, les revenus de Partenariats-Publicité s'élèvent à 16,7 M€. Ils sont impactés défavorablement par le classement provisoire en Ligue 1 (15^{ème}), par des réductions ou résiliations de contrats de certains partenaires en difficultés financières, ainsi que par un nombre de concerts inférieur au 1^{er} semestre de l'exercice précédent (1 concert vs 3 en N-1). Néanmoins, ils bénéficient des revenus de partenariats additionnels de la LDLC Arena, inaugurée le 23 novembre 2023.

Produits de la marque : stables

(31/12/23 : 11,1 M€ - 31/12/22 : 11,1 M€)

Les Produits de la marque, comprenant principalement les produits merchandising, les redevances sur les buvettes stade, les revenus des buvettes de l'Arena, les revenus d'image, sont stables à 11,1 M€. Les premiers revenus des buvettes de la LDLC Arena (0,6 M€) compensent la légère baisse des produits dérivés impactés par la diminution des produits jours de match, un nombre de concerts au Groupama Stadium inférieur au 1^{er} semestre de la saison dernière (1 concert vs 3 au 31 décembre 2022) ainsi que par la fermeture de la boutique éphémère de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry début 2023.

Events : +8,7 M€, +117%

(31/12/23 : 16,2 M€ - 31/12/22 : 7,4 M€)

L'activité Grands Evénements atteint un niveau record à 12,9 M€, avec le concert des Red Hot Chili Peppers (11 juillet 2023) et 5 matchs de coupe du monde de rugby en septembre et octobre 2023 au Groupama Stadium. Ils intègrent également les premiers revenus Events de la LDLC Arena inaugurée le 23 novembre 2023 lors du match de basket d'Euroleague de l'ASVEL contre le Bayern.

L'activité Séminaires et Visites s'établit à 3,2 M€ (contre 3,4 M€ au 31 décembre 2022), avec un nombre de séminaires inférieur (156 séminaires vs 214 en N-1), mais un prix moyen par séminaires supérieur (19 K€ vs. 15 K€ en N-1).

Produits de cessions de contrats joueurs : +51,1 M€, +117%

(31/12/23 : 94,9 M€ - 31/12/22 : 43,8 M€)

Les produits de cessions de contrats joueurs atteignent un niveau record pour un premier semestre à 94,9 M€.

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2023/24, l'Olympique Lyonnais a enregistré les cessions de Bradley BARCOLA au PSG (40,5 M€), Castello LUKEBA à Leipzig (30,0 M€), Romain FAIVRE à Bournemouth (14,0 M€), Thiago MENDES à Al Rayyan (4,0 M€), Abdoulaye NDIAYE à Troyes (3,0 M€), Karl TOKO EKAMBI à Abha FC (1,5 M€), Habib KEITA à Clermont (1,1 M€) et CAMILO à Akhmat Grozny (0,2 M€). De plus, un montant de 0,6 M€ d'*incentives* a été enregistré au 31 décembre 2023.

Sur la même période l'an dernier, l'Olympique Lyonnais avait enregistré 43,8 M€ de produits de cessions de contrats joueurs, avec notamment les cessions de Lucas PAQUETA à West Ham (35,7 M€) et Léo DUBOIS à Galatasaray (2,4 M€), ainsi que des indemnités de prêts et *incentives* pour un total de 5,7 M€.

Au 31 décembre 2023, après les nombreux départs de l'été 2023, la valeur de marché de l'effectif professionnel masculin est estimée à 187 M€*, induisant un niveau de plus-values potentielles relatives à l'actif joueurs estimé à près de 140 M€.

*valeur marché OL, basée sur Transfermarkt et CIES

L'Academy OL, pilier stratégique du Groupe, vivier de talents et source de revenus futurs, figure toujours dans le Top 4 européen des meilleurs clubs de formation depuis 12 ans (2012 à 2023). Depuis 5 ans, il est classé 3^{ème} meilleur centre de formation européen, après le Real Madrid et Barcelone (classement CIES Football Observatory – octobre 2023).

1-2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSULTAT

Compte de résultat consolidé simplifié du 1^{er} semestre

M€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	VAR	% VAR
Produits des activités hors trading	77,1		91,0		-13,9	-15%
Plus-value/cessions joueurs	78,3		31,2		+47,1	151%
<i>Produits de cessions de contrats joueurs</i>	94,9		43,8		+51,1	117%
<i>Valeur résiduelle des joueurs cédés</i>	-16,6		-12,6		-4,0	32%
Total produits des activités (IAP) (1)	172,0	100%	134,8	100%	+37,1	28%
Achats consommés & charges externes	-60,0	35%	-56,6	42%	-3,4	-6%
Impôts et taxes	-3,2		-3,1		0,0	-1%
Charges de personnel	-84,5	49%	-86,2	64%	+1,7	2%
Excédent brut d'exploitation	7,6	4%	-23,7	-18%	+31,4	-
Dot aux amortissements & provisions nettes (2)	-25,4		-26,2		+0,8	3%
Autres produits & charges opérationnels courants	-14,8		-1,8		-13,0	-
Résultat opérationnel	-32,6	-19%	-51,8	-38%	+19,2	37%
Résultat financier	-25,2		-9,5		-15,7	164%
Résultat avant impôt	-57,8	-34%	-61,3	-45%	+3,5	6%
Charge d'impôt	-1,3		1,0		-2,3	-
Quote part de résultat net des entreprises associées	-1,7		-0,4		-1,3	-
Résultat net de l'exercice	-60,7	-35%	-60,7	-45%	-0,1	0%
Résultat revenant aux actionnaires de la société	-60,6		-60,2		-0,4	-1%

(1) IAP (Indicateur Alternatif de Performance) créé au 30/06/20 « Total des produits des activités » qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

(2) dont amortissements & provisions hors joueurs -15,4 -10,4 5,1
dont amortissements & provisions joueurs -10,0 -15,9 -5,9

Excédent Brut d'Exploitation en forte amélioration : 7,6 M€ (+31,4 M€ vs. N-1)

(31/12/23 : 7,6 M€ - 31/12/22 : -23,7 M€)

En forte amélioration, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) bénéficie de plus-values sur cessions de contrats joueurs élevées (78,3 M€, vs 31,2 M€ au 31 décembre 2022), en relation avec la qualité de la formation l'OL Academy et le trading important de l'été 2023.

Les achats et charges externes s'élèvent à 60,0 M€ au 1^{er} semestre 2023/24 (vs. 56,6 M€ au 31 décembre 2022). L'augmentation de 3,4 M€ est principalement liée à la forte activité Events et à l'ouverture de la LDLC Arena fin novembre 2023. Le ratio Achats & charges externes/CA ressort à 35% (42% en N-1).

Les frais de personnel sont quasi stables à 84,5 M€, contre 86,2 M€ au 31 décembre 2022 (-1,7 M€, -2%). Ils enregistrent une baisse de -8 M€ sur le pôle sportif en relation avec les nombreux départs de joueurs à l'été 2023, et une hausse de +6,3 M€ sur le pôle administratif en relation avec l'augmentation des effectifs et l'indexation des salaires, le développement de l'exploitation de la LDLC Arena ainsi que des éléments ponctuels liés aux mouvements au sein de la Direction générale. Le ratio Frais de Personnel/CA s'établit à 49% contre 64% en N-1.

Les autres produits et charges opérationnels courants s'établissent à -14,8 M€ (-1,8 M€ au 31 décembre 2022). Ils intègrent notamment un montant important de charges ponctuelles (8,2 M€) liées aux projets en cours (cotation aux Etats Unis, cession d'OL Reign, etc.) et à la cession d'une participation majoritaire d'OL Féminin, et ainsi que des charges de prêts de joueurs sur la saison 2023/2024.

Résultat opérationnel

(31/12/23 : -32,6 M€ - 31/12/22 : -51,8 M€)

Les dotations aux amortissements et provisions nettes s'élèvent à 25,4 M€ (vs. 26,2 M€ en N-1), en baisse de -0,8 M€. Les amortissements et provisions joueurs s'établissent à 10 M€ (vs. 15,9 M€ au 31/12/22), reflétant principalement le trading de l'été 2023. Les amortissements et provisions hors joueurs s'élèvent à 15,4 M€ (vs. 10,4 M€ en N-1), intégrant des provisions pour risques sociaux et commerciaux. Ainsi, le résultat opérationnel s'établit à -32,6 M€, contre -51,8 M€ au 31 décembre 2022.

Résultat financier

(31/12/23 : -25,2 M€ - 31/12/22 : -9,5 M€)

Le résultat financier s'élève à -25,2 M€ (vs. -9,5 M€ en N-1), soit un recul de 15,7 M€.

La variation s'explique principalement par des charges liées à des financements de créances (-7,6 M€), des charges financières liées au remboursement anticipé des PGEs (Prêts Garantis par l'Etat) consécutif la mise en place du refinancement en décembre 2023 (-5,9 M€) ainsi que par les intérêts du compte courant Eagle (-1,1 M€).

Résultat net part du Groupe

(31/12/23 : -60,6 M€ - 31/12/22 : -60,2 M€)

Le résultat avant impôt du 1^{er} semestre 2023/24 s'établit ainsi à -57,8 M€ (vs. -61,3 M€ au 31 décembre 2022) et le résultat net part du Groupe s'élève à -60,6 M€ (vs -60,2 M€ en N-1).

1-3 BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ ET ENDETTEMENT

Bilan simplifié *

ACTIF (M€)	31/12/23	30/06/23	PASSIF (M€)	31/12/23	30/06/23
Contrats joueurs	46,6	53,3	CAPITAUX PROPRES (Y COMPRIS MINORITAIRES)	19,0	105,4
Immobilisations corporelles (incl. IFRS16) ^(a)	464,7	444,3	Dettes financières liées aux obligations locatives ¹	140,9	117,5
Autres actifs immobilisés (incl. actifs en vue de vente)	56,7	57,6	Autres dettes financières ²	412,0	341,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	568,1	555,2	TOTAL DETTES FINANCIÈRES	553,0	458,5
Impôts différés	4,2	5,7	Provisions	7,0	3,0
Créances / contrats joueurs	21,2	22,9	Dettes sur contrats joueurs	43,3	44,2
Autres actifs	184,8	123,1	Autres passifs	29,7	29,8
Trésorerie	47,5	34,6	Dettes courantes	173,8	100,7
TOTAL ACTIF	825,8	741,5	TOTAL PASSIF	825,8	741,5

*présentation simplifiée, non conforme aux normes IFRS

(a)	dont VNC stade	293,7	300,2	(1)	dont dette CBI arena	129,2	105,7
	dont VNC centre d'entraînement	15,5	15,8	(2)	dont FCT (refinancement déc 2023)	311,0	0,0
	dont VNC centre de formation	7,8	8,1		dont New Term loan (refinancement déc 23)	31,7	0,0
	dont VNC Arena	139,4	113,1		dont RCF (refinancement déc 23)	17,8	0,0
	dont VNC autres	8,3	7,2		dont emprunt & obligations Stade (financement 2017)	0,0	95,6
					dont obligations arena (financement 2017)	0,0	18,6
					dont dette RCF (financement 2017)	0,0	51,9
					dont dette PGE	0,0	149,1
					dont avance actionnaire	23,4	22,2
					dont autres	27,9	3,5

Les actifs liés aux contrats joueurs diminuent de -6,7 M€ et s'élèvent à 46,6 M€ au 31 décembre 2023, en relation avec le trading joueurs réalisé lors du mercato d'été 2023. Au 31 décembre 2023, la valeur de marché¹ de l'effectif professionnel masculin est estimée à 187 M€ (vs. 255 M€ au 31 décembre 2022), induisant un niveau de plus-values potentielles estimé à 140 M€ (vs. 198 M€ en N-1). A l'issue du mercato de janvier 2024 (au 2 février 2024), les sites Transfermarkt et CIES valorisent l'effectif professionnel en moyenne à 234 M€.

Les immobilisations corporelles (incluant impact IFRS 16) s'élèvent à 464,7 M€, en hausse de +20,4 M€ par rapport au 30 juin 2023 (vs. 444,3 M€ au 30 juin 2023), reflétant principalement la finalisation des travaux de construction de la LDLC Arena, qui a été inaugurée le 23 novembre 2023.

Les capitaux propres (y compris intérêts minoritaires) s'élèvent à 19,0 M€ au 31 décembre 2023, en baisse de 86,3 M€, intégrant la perte nette du semestre.

¹ valeur marché estimée par l'OL, basée sur Transfermarkt et CIES

Rappel du refinancement de la majorité de la dette d'OL Groupe et OL SASU pour un montant total de 385 M€ en date du 7 décembre 2023.

La mise en place de ce refinancement global a permis à OL Groupe et à sa filiale Olympique Lyonnais SASU de rembourser l'encours de la dette long terme « stade », de sa ligne RCF (Revolving Credit Facility) et des prêts PGE contractés pendant les années COVID. Ce refinancement a permis également de rembourser d'autres dettes long terme subordonnées, y compris des dettes souscrites auprès de parties privées.

Ce refinancement global s'articule autour de deux nouveaux financements distincts au profit d'Olympique Lyonnais SASU :

- une levée de fonds d'un montant total en principal de 320 M€ amortissable sur vingt ans, structurée autour d'un fonds commun de titrisation (FCT) dédié de droit français dont les titres, adossés à des créances commerciales cédées à titre de garantie, essentiellement générées par l'activité du Groupama Stadium, ont été souscrits par des investisseurs institutionnels de premier plan essentiellement situés aux Etats-Unis.

Le Groupe a ainsi réalisé la première titrisation de créances commerciales pour un club de football français, une structure de financement sophistiquée et innovante en milieu sportif de haut niveau à laquelle les agences KBRA Europe et DBRS Morningstar ont respectivement attribué une notation financière définitive de BBB+ et BBB ayant permis au Club d'obtenir un taux fixe de 5,83% par an ; et

- une levée de fonds complémentaire de 65 M€ à cinq ans de maturité (2028) auprès de banques étrangères de renommée internationale sous forme d'un prêt à terme à taux variable d'un montant total en principal de 32,5 M€ remboursable in fine et d'un prêt renouvelable à taux variable d'un montant total en principal de 32,5 M€.

Les dettes financières liées aux obligations locatives s'élèvent à 140,9 M€, en augmentation de 23,5 M€ en lien avec la hausse de la dette liée au CBI (Credit Bail Immobilier) de la LDLC Arena. Les autres dettes financières s'établissent à 412 M€, en hausse de +71 M€ par rapport au 30 juin 2023. Elles intègrent la mise en place du refinancement de décembre 2023 (+361 M€) et d'une dette financière (+23 M€), diminué du remboursement des financements 2017, des obligations Arena et des PGE (-315 M€).

Les dettes courantes s'élèvent à 173,8 M€ (+73,1 M€ vs. 30 juin 2023) en relation notamment avec des produits constatés d'avance importants sur de futurs événements au Groupama Stadium et au rachat d'un tiers des actions détenues par Holnest réalisé en janvier 2024 (14,5 M€).

Endettement

en M€	31/12/2023	30/06/2023	VAR
Disponibilités et CRSD	47,5	34,6	12,9
Découverts	0,0	-0,1	0,1
Trésorerie globale	47,5	34,5	13,0
Autres actifs financiers (1)	103,8	40,7	63,1
Dettes liées aux obligations locatives (IFRS16) (2)	-140,9	-117,5	-23,5
Autres dettes financières (3)	-412,0	-340,9	-71,1
Endettement net de trésorerie globale	-401,6	-383,1	-18,5
Créances sur contrats joueurs	21,2	22,9	-1,8
Dettes sur contrats joueurs	-43,3	-44,2	0,9
Créances - dettes nettes contrats joueurs	-22,1	-21,2	-0,9
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs	-423,7	-404,4	-19,4
(1) dont avance preneur CBI	40,7	40,7	0,0
dont garantie / FCT	13,9	0,0	13,9
dont autres placements	49,2	0,0	49,2
(2) dont dette CBI Arena	-129,2	-105,7	-23,4
(3) dont emprunt & obligations stade (financement 2017)	0,0	-95,6	95,6
dont obligations Arena	0,0	-18,6	18,6
dont dette RCF (financement 2017)	0,0	-51,9	51,9
dont dette PGE	0,0	-149,1	149,1
dont FCT (refinancement déc 2023)	-311,0	0,0	-311,0
dont New Term Loan (refinancement déc 2023)	-31,7	0,0	-31,7
dont RCF (refinancement déc 2023)	-17,8	0,0	-17,8
dont avance actionnaire	-23,4	-22,2	-1,2
dont autres dettes	-27,9	-3,5	-24,4

Comme évoqué précédemment, le Groupe a procédé au refinancement de la majorité de la dette d'OL Groupe et OL SASU pour un montant total de 385 M€ en date du 7 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie globale s'élève à 47,5 M€ (vs. 34,5 M€ au 30 juin 2023).

L'endettement net de trésorerie globale (hors dettes et créances contrats joueurs) s'élève à -401,6 M€ au 31 décembre 2023 (vs. -383,1 M€ au 30 juin 2023). Les variations des dettes liées aux obligations locatives et des autres dettes financières ont été détaillées plus avant.

La dette nette sur contrats joueurs est stable à -22,1 M€ (vs. -21,2 M€ au 30 juin 2023).

Ainsi, l'endettement net de trésorerie (y compris créances et dettes nettes sur contrats joueurs) s'établit à -423,7 M€ au 31 décembre 2023 (vs. -404,4 M€ au 30 juin 2023).

1-4 CESSIIONS, ACQUISITIONS, PRÊTS DE JOUEURS – ÉVOLUTION DU STAFF SPORTIF

Produits de cessions de contrats joueurs au 31 décembre 2023 (M€)

Nom	Club	Date	Montant IFRS
BARCOLA Bradley	PSG	août-23	40,5
LUKEBA Castello	Leipzig	août-23	30,0
FAIVRE Romain	Bournemouth	juil-23	14,0
MENDES Thiago	Al Rayyan	juil-23	4,0
NDIAYE Abdoulaye	Troyes	juil-23	3,0
TOKO EKAMBI Karl	Abha FC	août-23	1,5
KEITA Habib	Clermont	juil-23	1,2
CAMILO	Akhmat Grozny	août-23	0,2
Total transferts (8 joueurs)			94,2
<i>Incentives et divers</i>			0,6
Produits de cessions joueurs			94,9

Mutations temporaires jusqu'au 30 juin 2024 (sorties)

Nom	Club	Modalités
LEGA Sekou	Bastia	prêt gratuit sans option d'achat
DA SILVA Florent	Molenbeek	prêt gratuit sans option d'achat
SARR Amin	Wolfsburg	prêt avec bonus 1 M€ + option achat 13 M€ + 0,5 M€ incentives max. + 10%/plus-value future
PATOUILLET Mathieu	Sochaux	prêt gratuit sans option d'achat
LOMAMI Irvyn	Stade Lavallois	prêt gratuit sans option d'achat
LAARIRI Achraf	Dunkerque	prêt gratuit sans option d'achat

Résiliations

Nom
POLLERSBECK Julian
KONE Youssouf

Acquisitions de contrats joueurs (M€)

Nom	Club	Date	Durée	Montant IFRS
CALETA CAR	Southampton	août-23	4 ans	6,0
MATA Clinton	Club Bruges	juil.-23	3 ans	5,7
ALVERO Skelly	Sochaux	juil.-23	5 ans	4,3
AKOUOKOU Paul	Betis Seville	sept.-23	4 ans	3,6
O'BRIEN Jake	Crystal Palace	août-23	4 ans	1,2
FALL Ibrahima	Dakar Sacré Cœur	juil.-23	3 ans	0,1
Total transferts (6 joueurs)				20,9
Incentives et divers				0,2
Total Acquisitions				21,1

Mutations temporaires (arrivées)

Nom	Club	Date de fin	Modalités
NUAMAH Ernest	Molenbeek	30/06/24	prêt gratuit sans option d'achat
BALDE Mama	Troyes	30/06/24	prêt payant 2 M€ + option achat 6 M€ + 0,5 M€ incentives max. + 10%/plus-value future
MOREIRA Diego	Chelsea	22/01/24	prêt payant 2,8 M€ sans option d'achat, initialement jusqu'au 30/06/24, résiliation anticipée le 22/01/24 (env 1,1 M€)

Arrivées de joueurs libres

Nom	Club	Durée	Date fin
DIAWARA Mahamadou	PSG	4 ans	30/06/27
MAITLAND-NILES Ainsley	Arsenal	4 ans	30/06/27
DIARRA Lassine		1 an	30/06/24

Staff sportif

Consécutivement au départ de Fabio Grosso, en relation avec les résultats sportifs insuffisants de début de saison, Pierre Sage a été nommé à la tête du groupe professionnel le 30 novembre 2023, jusqu'à la fin de la saison. Par ailleurs, le 1er décembre 2023, David Friio a été nommé Directeur Sportif.

1-5 AUTRES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS LORS DU 1^{ER} SEMESTRE 2023/2024

RÉSULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE OBLIGATOIRE INITIÉE PAR EAGLE FOOTBALL HOLDINGS BIDCO

Le 4 août 2023, l'AMF a annoncé le résultat de l'Offre initiée par Eagle Football Holdings Bidco Limited sur les actions d'OL Groupe, à la suite de la clôture de l'Offre intervenue le 2 août 2023. Ainsi, dans le cadre de l'Offre, Eagle Football a acquis 16 446 364 actions, au prix unitaire de 3 €, soit un prix total d'acquisition de 49 339 092 €. À l'issue de l'Offre, Eagle Football détient 154 232 133 actions représentant 87,69% du capital et 88,43% des droits de vote de la Société. La Société est cotée sur Euronext Paris.

Par ailleurs, arrivées à échéance au 1^{er} juillet 2023, les 41 405 OSRANes qui restaient en circulation ont donné lieu à l'émission de 3 781 684 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2023, le capital d'OL Groupe est ainsi composé de 175 873 471 actions. Eagle Football Holdings Bidco détient 87,69%, Holnest 8,23%, OL Groupe 1,12% et le public 2,95%.

Répartition du capital au 31/12/2023	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Eagle Football Holdings Bidco	154 232 133	87,69%	154 232 133	88,43%
Holnest	14 479 618	8,23%	14 479 618	8.30%
Auto-détention	1 966 408	1,12%	-	0,00%
Public	5 195 312	2,95%	5 699 134	3,27%
TOTAL	175 873 471	100,00%	174 410 885	100,00%

ARRIVÉE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 4 décembre 2023, Laurent Prud'homme a été nommé Directeur général (non-mandataire social) d'OL Groupe.

Laurent Prud'homme est responsable de la direction et de la gestion de toutes les opérations courantes du Groupe, sous la responsabilité directe de John Textor. Les décisions finales sur les "questions footballistiques" continuent à être prises par John Textor ; le département football de l'Olympique Lyonnais (y compris l'entraîneur/manager et le directeur sportif) sont toutefois directement rattaché à Laurent Prud'homme. Il est par ailleurs, le principal interlocuteur de l'OL auprès des autorités gouvernementales, publiques, administratives et sportives, telles que la LFP, l'UEFA, les élus locaux et le gouvernement français.

Laurent Prud'homme, 49 ans, apporte son expérience de CEO capable d'impulser des transformations dans le domaine des médias, de la technologie et du divertissement, ayant précédemment dirigé des institutions prestigieuses telles que L'Équipe et Discovery Group. Grâce à sa connaissance approfondie du monde du sport et à ses origines lyonnaises, Laurent Prud'homme a une vision forte et ambitieuse pour l'Olympique Lyonnais qu'il partage avec John Textor pour repositionner le club parmi les références européennes.

ÉVOLUTION DE L'ENCADREMENT BUDGÉTAIRE DE LA DNCG

Depuis le 5 décembre 2023, l'Olympique Lyonnais bénéficie de la décision de la DNCG lui permettant de retrouver sa souplesse budgétaire, sur la base d'un budget revu à la hausse.

La révision de l'encadrement de la DNCG qui porte désormais sur le respect de ce nouveau budget, a permis au club d'être actif lors du mercato d'hiver (janvier 2024) afin de consolider son équipe par l'acquisition de nouveaux joueurs.

CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE OL GROUPE, M. JEAN-MICHEL AULAS ET HOLNEST

Publication relative à la conclusion de conventions réglementées en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de Commerce

OL Groupe a conclu le 11 décembre 2023 un contrat d'acquisition avec Monsieur Jean-Michel Aulas et Holnest (le « Contrat de Cession ») mettant en œuvre le rachat par OL Groupe du tiers des actions OL Groupe détenues par Holnest conformément au protocole transactionnel conclu entre OL Groupe, Monsieur Jean-Michel Aulas et Holnest en date du 10 mai 2023 (le « Protocole »), préalablement autorisé par le Conseil d'Administration du 9 mai 2023.

OL Groupe a également conclu le 11 décembre 2023, après y avoir été autorisé par le Conseil d'Administration du même jour, en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, un protocole transactionnel (l'« Accord ») prévoyant le désistement des procédures et actions en cours entre Holnest, Monsieur Jean-Michel Aulas et OL Groupe.

Rappel des personnes directement ou indirectement intéressées à la conclusion du Contrat de Cession et de ses principaux termes et conditions

Monsieur Jean-Michel Aulas, administrateur d'OL Groupe, directement intéressé.

Holnest, administrateur d'OL Groupe, directement intéressé.

Les principaux termes et conditions du Contrat de Cession sont ceux prévus au Protocole : OL Groupe s'est engagé à acquérir un tiers des actions OL Groupe détenues par Holnest, soit 4 826 540 actions, au prix de 3 € par action, soit un total de 14 479 620 €.

Ce rachat sera mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Annuelle du 11 décembre 2023.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour que le transfert prévu par le Contrat de Cession soit réalisé d'ici au 31 décembre 2023 et, en tout état de cause, au plus tard le 16 janvier 2024 (ou à toute autre date convenue par écrit entre les parties).

Rappel des motifs justifiant de l'intérêt du Contrat de Cession pour OL Groupe

Le Contrat de Cession est la mise en œuvre d'un engagement pris par OL Groupe dans le cadre du Protocole, dont les termes et conditions ont été approuvés et les motifs ont été justifiés par le Conseil d'Administration du 9 mai 2023.

Personnes directement ou indirectement intéressées à la conclusion de l'Accord

Monsieur Jean-Michel Aulas, administrateur d'OL Groupe, directement intéressé.

Holnest, administrateur d'OL Groupe, directement intéressé.

Principaux termes et conditions de l'Accord

Holnest, Monsieur Jean-Michel Aulas et OL Groupe se sont engagés à se désister réciproquement des différentes procédures et actions en cours entre les parties.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'Accord pour OL Groupe

Le Conseil d'Administration d'OL Groupe a considéré que la conclusion de l'Accord permet à OL Groupe de préserver ses intérêts en mettant un terme aux procédures et actions en cours et à normaliser ses relations avec Holnest et Monsieur Jean-Michel Aulas.

Conformément à l'accord du 11 décembre 2023 décrit ci-dessus, le rachat par OL Groupe du tiers des actions détenues par Holnest (4 826 540 actions) est intervenu le 8 janvier 2024.

Répartition du capital au 31/01/2024	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Eagle Football Holdings Bidco	154 232 133	87,69%	154 232 133	90,95%
Holnest	9 653 078	5,49%	9 653 078	5,69%
Auto-détention	6 798 453	3,87%	-	0,00%
Public	5 189 807	2,95%	5 693 637	3,36%
TOTAL	175 873 471	100,00%	169 578 848	100,00%

1-6 FACTEURS DE RISQUES

De manière générale, les facteurs de risques sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022/2023 (pages 4 à 11), en ligne sur le site « investisseur.olympiqueyonnais.com ».

1-7 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTRATS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2023/2024

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC DATA SOLUTION

À compter de la saison 2023/2024, la société DATASOLUTION devient partenaire majeur de l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais pour 3 saisons (2023/2024 à 2025/2026). La société DATASOLUTION apparaît sur le haut du maillot des joueuses lors des matchs de D1 Arkema. De plus la société DATASOLUTION bénéficie de prestations de visibilité dans le stade et sur les réseaux sociaux afin de renforcer et compléter le dispositif maillot, ainsi que des prestations d'hospitalités. Les bénéfices de ce contrat ont vocation à être transférés à la SASU Olympique Lyonnais Féminin.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC ALILA PROMOTION

Les Parties sont entrés en négociation en vue de discuter d'un échéancier de paiement des sommes dues par le partenaire et d'une éventuelle résiliation anticipée du contrat au 30 juin 2024 en raison des difficultés financières du Groupe Alila.

1-8 ARRÊTÉ DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Les comptes consolidés résumés d'OL Groupe du 1^{er} semestre de l'exercice 2023/2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 février 2024.

1-9 RÉSULTATS SPORTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	ÉQUIPE MASCULINE	ÉQUIPE FÉMININE
CHAMPIONNAT	15 ^{ème}	1 ^{ère}
CHAMPIONS LEAGUE	-	Phase de groupe : 1 ^{ère} du groupe B (4 matchs sur 6 disputés)

1-10 ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024

- MOUVEMENTS JOUEURS

Le mercato d'hiver a été particulièrement actif avec l'arrivée de plusieurs joueurs en vue d'amélioration des résultats sportifs.

Acquisitions de contrats joueurs (M€)

Nom	Club	Durée	Modalités
PERRI Lucas	Botafogo	4 ans 1/2	3,25 M€ + 50%/transfert futur
ADRYELSON	Botafogo	4 ans 1/2	3,58 M€ + 50%/transfert futur
FOFANA Malick	La Gantoise	4 ans 1/2	17 M€ + 5 M€ bonus maximum + 20%/plus-value future
ORBAN Gift	La Gantoise	4 ans 1/2	12 M€ + 8 M€ bonus maximum + 20%/plus-value future
MATIC Nemanja	Stade Rennais	2 ans 1/2	2,6 M€

Mutations temporaires (entrées)

Nom	Club	Date de fin	Modalités
MANGALA Orel	Nottingham Forest	30/06/24	Prêt 10 M€ (env 11,7 M€) + option achat de 15 M€ (env 17,5 M€) + bonus max 3 M€ (env 3,5 M€) + 10%/plus-value future
BENRAHMA Saïd	West Ham	30/06/24	Prêt 5,1 M€ (env 6 M€) + option achat de 12,3 M€ (env 14,4 M€) + 10%/plus-value future

Mutations temporaires (sorties)

Nom	Club	Date de fin	Modalités
KADEWERE Tino	FC Nantes	30/06/24	prêt gratuit avec option d'achat 25%/transfert futur
JEFFINHO	Botafogo	31/12/24	prêt gratuit sans option d'achat
SARR Mamadou	Molenbeek	30/06/24	Prêt gratuit sans option d'achat
ALVERO Skelly	Werder Breme	30/06/24	prêt 250 K€ + bonus 100 K€ + option achat max 6,25 M€ + 15 à 20%/plus-value future

Résiliations

Nom
RIOU Rémy

- CESSIION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE D'OL FÉMININ À MICHELE KANG

Le 8 février 2024, la réalisation de la cession à Michele Kang (via son véhicule d'acquisition YMK Holdings, LLC) de 52,91% du capital et des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Féminin SAS (« OLF »), détenant l'équipe féminine professionnelle de l'Olympique Lyonnais, via l'acquisition d'une participation au capital social d'OLF auprès respectivement d'Olympique Lyonnais SASU et de l'Association Olympique Lyonnais, est intervenue.

Michele Kang a été nommée Présidente d'OLF le 19 décembre 2023. Le Groupe OL bénéficiera d'une représentation minoritaire au sein du Conseil d'Administration d'OLF.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'accord signé le 16 mai 2023 entre OL Groupe et Michele Kang, les parties souhaitant privilégier un investissement direct de Michele Kang au sein de l'entité OLF, en lieu et place d'un investissement commun au sein d'une plateforme mondiale multi-équipes, tel qu'initialement envisagé.

Dans le cadre de cette opération, OLF bénéficiera des marques "Olympique Lyonnais" pour une période d'au moins 50 ans et de certains services fournis par OL Groupe et ses filiales (comprenant notamment l'utilisation du Groupama Stadium et du Groupama OL Training Center). OLF pourra continuer de bénéficier du numéro d'affiliation à la Fédération Française de Football détenu par l'Association Olympique Lyonnais en vertu d'une convention en date du 10 août 2023 approuvée par la préfecture du Rhône, et s'est engagée à financer la section féminine de l'OL Academy qui restera rattachée à l'Association Olympique Lyonnais.

Inédite pour un club de football mixte français, cette opération a vocation à permettre le développement plein et indépendant de l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais, qui cumule les titres sur le plan national (16 fois vainqueur de la D1 Arkema) et européen (huit fois vainqueur de la ligue des Champions féminine).

- CONTRATS IMPORTANTS

Contrat de partenariat avec adidas

Le 6 février 2024, un protocole d'accord ferme et engageant a été signé avec adidas, équipementier exclusif du club depuis 2010. La marque accompagnera les équipes masculines et féminines de l'Olympique Lyonnais pour 4 saisons supplémentaires, soit sur la période 2025-2029.

1-11 RÉSULTATS SPORTIFS AU 22 FÉVRIER 2024

	ÉQUIPE MASCULINE	ÉQUIPE FÉMININE
CHAMPIONNAT	11 ^{ème}	1 ^{ère}
EUROPE	-	Qualification 1/4 Champions League Benfica 19/03/24 et 27/03/24
COUPE DE FRANCE	Qualification 1/4 OL/Strasbourg 27/02/24	Qualification 1/2 OL/Fleury FC 91 09/03/24

1-12 PERSPECTIVES POUR LE 2^{ÈME} SEMESTRE 2023/24 ET À MOYEN TERME

Sur le plan sportif, après un début de saison 2023/24 difficile, le club souhaite se donner tous les moyens pour améliorer à court terme sa performance et se rapprocher des meilleurs du classement en championnat de France de Ligue 1. Le mercato réalisé en janvier 2024 s'inscrit notamment dans cet objectif. L'ambition du club pour l'avenir demeure une participation récurrente en Coupe d'Europe.

Après les deux premiers versements (40 M€ au total) liés à l'opération LFP/CVC², au cours de l'exercice 2022/23, le Groupe devrait enregistrer la 3^{ème} et dernière tranche de versements (50 M€) en 2023/24, sous réserve de la réalisation des opérations à venir entre la LFP et CVC Capital Partners et des conditions d'affectation définies par la LFP.

Après une ouverture le 23 novembre 2023, l'exploitation de la LDLC Arena va se déployer en 2024 avec un nombre important d'évènements (concerts, spectacles, matchs d'Euroleague de LDLC ASVEL, match de l'équipe de France de basket, etc...)

Le Groupama Stadium dispose également d'une programmation riche pour les mois à venir, avec notamment des concerts majeurs : Taylor Swift (2 & 3 juin 2024), Rammstein (15 juin 2024), Coldplay (22, 23 & 25 juin 2024) ainsi que des évènements sportifs : un match de la Ligue des Nations féminine France/Allemagne (23 février 2024), le match de rugby France/Angleterre dans le cadre du Tournoi des 6 Nations (16 mars 2024), un match de l'équipe de France de football, en préparation de l'Euro 2024 (23 mars 2024), 11 matchs de football (masculins et féminins) dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (juillet et août 2024), les cérémonies d'ouverture et clôture de WorldSkills Lyon 2024 (au Groupama Stadium et à la LDLC Arena en septembre 2024), ainsi que les demi-finales du TOP 14 (juin 2025).

Objectifs stratégiques :

- Le Groupe compte se recentrer sur ses activités liées au football masculin et se désengager en tout ou partie de certains actifs non-essentiels, dont le produit de vente pourrait être utilisé pour investir dans la formation et le développement des jeunes joueurs et réduire la dette financière du Groupe.
- OL Groupe envisage la possibilité de procéder à une cotation de ses titres (ou de celles de son actionnaire majoritaire, Eagle Football Holdings) aux États-Unis sur le New York Stock Exchange. Une telle cotation, si elle devait être réalisée, pourrait être annoncée au cours du 1^{er} semestre 2024.

En vue du projet porté par Eagle, de cotation à la bourse de New York en 2024, la dénomination sociale d'OL Groupe va être modifiée avant le 31 mars 2024, pour devenir Eagle Football Group, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023. Dans ce cadre, OL Groupe a conclu (sous réserve de conditions suspensives usuelles, notamment liées aux accords de financement d'Eagle Football et RWDM (Racing White Daring Molenbeek) l'acquisition, auprès d'Eagle Football Holdings Bidco, de sa participation dans RWDM, portant sur 98,68% des parts du capital du club belge. Cette transaction, d'un

² Rappel : Consécutivement à la création de la filiale commerciale de la LFP et la prise de participation par le fonds d'investissement CVC Capital Partners dans ladite filiale en juillet 2022 (1,5 Md€ pour 13%), le collège de L1 et de L2 et le Conseil d'Administration de la LFP ont voté la répartition de 1,13 Md€ reversé aux clubs (fractionnée sur plusieurs exercices), dont une dotation totale de 90 M€ à recevoir pour l'Olympique Lyonnais.

montant de 14,5 M€, constitue une convention règlementée, préalablement autorisée par le conseil d'administration, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Le projet de cession de la participation d'OL Groupe dans OL Reign (renommée Seattle Reign FC) progresse. Un accord devrait être conclu dès lors que les conditions suspensives (approbation de la NWSL et de la MLS) auront été levées.

Le Groupe travaille également à la cession de son actif récemment inauguré, la LDLC Arena, conformément à son objectif de recentrage sur ses activités de football masculin. Des négociations ont été engagées avec plusieurs acquéreurs potentiels et un accord pourrait être conclu dans les prochains mois.

Compte tenu de la redéfinition de la stratégie du Groupe, incluant notamment des acquisitions et des cessions d'actifs envisagés, OL Groupe communiquera ultérieurement sur ses objectifs à plus long terme.

Il est à noter qu'à la date du 22 février 2024, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause de manière significative l'activité ou les objectifs sportifs qu'il s'est fixés pour l'exercice 2023/24.

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tables des matières

Faits marquants.....	19
Présentation des états financiers.....	23
Compte de résultat.....	24
État de la situation financière consolidée.....	25
Tableau de flux de trésorerie.....	27
Tableau de variation des capitaux propres.....	29
Annexes aux comptes consolidés.....	31
Note 1 : Périmètre de consolidation.....	31
Note 2 : Recours à des estimations.....	32
Note 3 : Information sectorielle.....	32
Note 4 : Activités opérationnelles.....	32
Note 4.1 : Produits des activités hors trading joueurs.....	32
Note 4.2 : Plus-value sur cessions de joueurs.....	34
Note 4.3 : Créances clients et actifs liés aux contrats clients.....	35
Note 4.4 : Stocks.....	36
Note 4.5 : Autres actifs courants.....	37
Note 4.6 : Autres passifs courants.....	37
Note 4.7 : Participations dans les entreprises associées.....	37
Note 4.8 : Créance d'impôt sur les sociétés non courantes.....	38
Note 5 : Charges et avantages au personnel.....	38
Note 5.1 : Effectifs.....	38
Note 5.2 : Charges de personnel.....	38
Note 5.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction.....	38
Note 5.4 : Engagements de retraite.....	39
Note 5.5 : Paiement en actions.....	39
Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles.....	40
Note 6.1 : <i>Goodwill</i> et autres immobilisations incorporelles.....	40
Note 6.2 : Immobilisations corporelles.....	43
Note 6.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.....	45
Note 7 : Autres provisions et passifs éventuels.....	47
Note 7.1 : Provisions pour risques hors incertitudes fiscales.....	47
Note 7.2 : Autres actifs et passifs éventuels.....	48
Note 7.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes.....	48
Note 8 : Financement et instruments financiers.....	48
Note 8.1 : Actifs financiers courants et non courants.....	48
Note 8.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	48
Note 8.3 : Dettes financières courantes et non courantes.....	49
Note 8.4 : Juste valeur des instruments financiers.....	51
Note 8.5 : Endettement financier net de trésorerie.....	52
Note 8.6 : Résultat financier.....	53
Note 8.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe.....	53
Note 9 : Impôts sur les résultats.....	53
Note 9.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts.....	53

Note 9.2 : Impôts différés	54
Note 10 : Capitaux propres	54
Note 10.1 : Capital social.....	54
Note 10.2 : Résultat par action.....	56
Note 11 : Politique de gestion des risques	57
Note 11.1 : Risques de change	57
Note 11.2 : Risques de liquidité.....	57
Note 11.3 : Les contrats de crédits	57
Note 11.4 : Risques de marché.....	60
Note 11.5 : Risques liés au Groupama Stadium.....	60
Note 12 : Évènements post-clôture.....	60

Les états financiers consolidés présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 10 Avenue Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu, France) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales interviennent dans les activités de spectacle et divertissement sportif ainsi que dans certains métiers complémentaires générateurs de revenus additionnels.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 février 2024.

Les états financiers et les notes sont présentés en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

FAITS MARQUANTS

Les principaux évènements survenus au 1^{er} semestre 2023/2024 sont les suivants :

- **Conversion des OSRANes à échéance au 1^{er} juillet 2023**

L'ensemble des OSRANes restantes au 30 juin 2023, soit 41 965 obligations, ont été remboursées en actions et en totalité à l'échéance du 1^{er} juillet 2023. Chaque OSRANE a été remboursée par la remise de 91 334 actions nouvelles, soit un nombre total de 3 831 263 actions émises.

- **Acquisition d'actions OL Reign**

La société a procédé à l'acquisition de 7,5% des actions d'OL Reign auprès de Bill Predmore pour un montant de 2 M\$, soit 1,9 M€. Le pourcentage de détention d'OL Reign passe de 89,5% à 97%.

- **Opérations sur capital**

Eagle Football a acquis, dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat, 16 446 364 actions au prix unitaire de 3 €, soit un prix total d'acquisition de 49 339 092 €. À l'issue de l'offre, Eagle Football détenait 154 232 133 actions, représentant 87,69% du capital et 88,43% des droits de vote de la société.

- **Acquisition de la filiale OL LTDA BRL**

Le Groupe a procédé à l'acquisition d'une filiale brésilienne OL LTDA BRL au cours de l'exercice. Cette filiale a pour objectif de développer les activités du Groupe au Brésil.

- **Refinancement**

OL Groupe a refinancé la majorité de sa dette et de sa filiale Olympique Lyonnais SASU pour un montant total de 385 M€ le 7 décembre 2023. La mise en place de ce refinancement global a permis à OL Groupe et à sa filiale Olympique Lyonnais SASU de rembourser l'encours de la dette long terme « stade », de sa ligne RCF (*Revolving Credit Facility*) et des prêts PGE contractés pendant les années COVID. Ce refinancement permet également de rembourser d'autres dettes long terme subordonnées, y compris des dettes souscrites auprès de parties privées.

Ce refinancement global s'articule autour de deux nouveaux financements distincts au profit d'Olympique Lyonnais SASU :

- Une levée de fonds d'un montant total en principal de 320 M€ amortissable sur vingt ans, structurée d'un fonds commun de titrisation dédié de droit français dont les titres, adossés à des créances commerciales cédées à titre de garantie, essentiellement générées par l'activité du Groupama Stadium, ont été souscrits par des investisseurs institutionnels de premier plan essentiellement situés aux États-Unis.
- Une levée de fonds complémentaire de 65 M€ à cinq ans de maturité (2028) auprès de banques étrangères de renommée internationale sous forme d'un prêt à terme à taux variable d'un montant total en principal de 32,5 M€ remboursable *in fine* et d'un prêt renouvelable à taux variable d'un montant total en principal de 32,5 M€ (RCF).

- **Mise en service de la LDLC Arena**

La mise en service de la salle événementielle a été effectuée le 22 novembre 2023. Plusieurs concerts et matchs de baskets de l'Asvel ont donc eu lieu sur la fin de l'année 2023.

La première échéance du contrat de CBI, d'une durée amortissable de 15 ans avec une valeur résiduelle de 20%, conclu avec un pool bancaire le 2 mai 2022, est fixée au 31 mars 2024.

- **Prise de participation Asvel**

Le Groupe OL a participé à l'augmentation de capital de l'Asvel par compensation avec des créances liquides nées du retour à meilleure fortune pour un montant de 1 245 000 €. La participation passe de 33,33% à 26,81%.

- **Variation de périmètre Le Travail Réel**

La société Le Travail Réel a procédé à une augmentation de capital à laquelle OL Groupe n'a pas souscrit. Le pourcentage de détention d'OL Groupe est passé de 23,1% à 20,7%.

- **Cession OL FÉMININ et OL Reign**

Comme indiqué lors de l'exercice précédent, la cession des actifs OL FÉMININ et OL Reign a été engagée et reste prévue sous 12 mois. Ils sont donc présentés en application de la norme IFRS 5 : actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés à des actifs détenus en vue de la vente.

Il a été considéré que le résultat n'est pas impacté car la cession des actifs liées à l'activité professionnelle féminine ainsi que la cession des titres OL Reign ne constituent pas en soi, des activités distinctes (notamment au regard de la norme IFRS 8 et l'analyse sectorielle présentée ci-après), et qu'il ne s'agit donc pas d'activités dites « abandonnée ».

- **Cessions de joueurs**

Bradley BARCOLA au club du Paris-Saint-Germain pour un montant de 45 M€ auquel pourra s'ajouter 5 M€ de bonus.

Castello LUKEKA au club allemand de Leipzig pour un montant de 34 M€ bonus compris, auquel pourra s'ajouter un intéressement complémentaire de 20% sur une éventuelle plus-value future.

Romain FAIVRE au club anglais de Bournemouth pour un montant de 15 M€, auquel pourra s'ajouter un intéressement complémentaire de 10% sur une éventuelle plus-value future.

Thiago MENDES au club qatari d'Al-Rayyan pour un montant de 4,211 M€.

Abdoulaye NDIAYE au FC Troyes pour un montant de 3,5 M€, auquel pourra s'ajouter un intéressement de 20% sur une éventuelle plus-value future.

Karl TOKO EKAMBI au club de Saudi Pro League, Abha FC, pour un montant de 1,5 M€, auquel pourra s'ajouter 500 K€ de bonus.

Habib KEÏTA au club de Clermont Foot pour un montant de 1,2 M€.

- **Acquisitions de joueurs**

Clinton MATA en provenance du club FC Bruges pour un montant de 5 M€.

Skelly ALVERO en provenance du club FC Sochaux pour un montant de 4 M€.

Paul AKOUOKOU en provenance du club Real Betis pour un montant de 3 M€.

Jake O'BRIEN en provenance du club de Crystal Palace pour un montant de 1 M€.

Ainsley MAITLAND-NILES en provenance du club anglais Arsenal, libre de tout contrat.

- **Mutations temporaires de joueurs**

Florent SANCHEZ prêté au club de Molenbeek.

Irvyn LOMANI prêté au club de Stade Lavallois.

Mathieu PATOUILLET prêté au club du FC Sochaux.

- **Acquisition des actions OL Groupe détenues par Holnest**

OL Groupe a conclu le 11 décembre 2023 un contrat d'acquisition avec Monsieur Jean-Michel Aulas et Holnest (le « Contrat de Cession ») mettant en œuvre le rachat par OL Groupe du tiers des actions OL Groupe détenues par Holnest conformément au protocole transactionnel conclu entre OL Groupe, Monsieur Jean-Michel Aulas et Holnest en date du 10 mai 2023 (le « Protocole »), préalablement autorisé par le Conseil d'Administration du 9 mai 2023. OL Groupe s'est engagé à acquérir un tiers des actions OL Groupe détenues par Holnest, soit 4 826 540 actions, au prix de 3 € par action, soit un total de 14 479 620 €.

Pour rappel, les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice précédent ont été les suivants :

- **Opération avec Eagle Football**

La société Eagle Football, contrôlée par Mr John Textor, a acquis le 19 décembre 2022 auprès des principaux actionnaires d'OL Groupe (Pathé, IDG Capital et Holnest) 39 201 514 actions OL Groupe au prix de 3 € par action et 789 824 OSRANES OL Groupe au prix de 265,57 € par OSRANE.

Dans le même temps, Eagle Football a souscrit à l'augmentation de capital réservée d'OL Groupe pour un montant de 86 M€ (prime d'émission incluse) pour 28 666 666 actions.

L'autorité des marchés financiers (AMF) avait apposé le 22 juillet 2022, le visa n°22-319 sur le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'un nombre maximum de 28 666 666 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à Eagle Football Holding LLC ou toute société affiliée. Les actions nouvelles réservées ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris en date du 21 décembre 2022 (visa n°22-498 apposé par l'AMF le 20 décembre 2022 sur le supplément au prospectus complétant celui du mois de juillet 2022).

Par la suite, la société Eagle Football a procédé à la conversion de ses 789 824 OSRANES début juin 2023, soit par la conversion et la création de 69 917 589 actions.

Ainsi la société Eagle Football est désormais le principal actionnaire du groupe avec 80,09%, soit un total de 137 785 769 actions sur les 172 042 208 actions du capital d'OL Groupe.

- **Remboursement partiel anticipé du crédit bancaire long terme**

La société a remboursé partiellement, par anticipation, la dette liée au crédit bancaire long terme à hauteur de 50 M€. Le montant total du capital restant dû est de 45,2 M€ au 30 juin 2023.

- **Prêt d'actionnaire**

Un prêt d'actionnaire a été mis en place de la part d'Eagle Football pour un montant de 21 M€ sur une durée de six ans. Son remboursement ainsi que les intérêts sont capitalisés.

- **Cessions de joueurs**

Au cours l'exercice, l'Olympique Lyonnais a réalisé des revenus de trading de joueurs, pour un montant cumulé de 90,5 M€, dont notamment les cessions des contrats de Lucas PAQUETA à West Ham Utd (36 M€), Malo GUSTO à Chelsea (29 M€), OZKACAR à Valence (3,9 M€) et Léo DUBOIS à Galatasaray (2,4 M€), et la perception d'*incentives* sur transferts antérieurs (9,4 M€) (l'impact des plus-values de cession joueurs est donné en note 6).

- **Acquisition de joueurs**

Le Groupe a procédé aux acquisitions du joueur JEFFINHO pour 10,5 M€, d'Amin SARR pour 11,6 M€, de TAGLIAFICO pour 5,3 M€, de LEPENANT pour 4,6 M€ et de KUMBEDI pour 1 M€, qui se traduisent par une augmentation des immobilisations incorporelles liées aux contrats joueurs.

- **Aide LFP CVC**

Courant 2022, la Ligue de Football Professionnelle a créé la filiale LFP 1 dont 13% ont été cédés à un fonds d'investissement pour 1,5 Mds€. La LFP a apporté à Média Co sa branche d'activité dédiée à la commercialisation et la gestion des droits audiovisuels et des autres droits commerciaux.

Cette opération a permis à la LFP de verser une première aide commerciale en août 2022 pour 16,5 M€. Cette aide devant permettre aux clubs de compenser les pertes de revenus depuis le début de la pandémie de Covid 19 (impact sur la billetterie à la suite de l'obligation de jouer à huis clos, impact sur les droits audiovisuels en raison de la défaillance de Mediapro et impact sur les partenariats dont certains engagements n'ont pas été respectés ou ont été renégociés) et de réaliser des investissements favorables au développement et à la compétitivité du football français.

La seconde aide d'un montant de 23,5 M€ a été provisionnée dans les comptes au 30 juin 2023, et perçue le 7 juillet 2023.

Cette aide commerciale constituant un produit de nature à compenser des charges ou des pertes de recettes elle est enregistrée en chiffre d'affaires.

- **Cession OL FÉMININ et OL Reign**

Les sociétés OL Reign et OL Association sont des sociétés intégrées globalement, dont la première est détenue à 89,5% par OL Groupe et la seconde de manière *Ad'Hoc*.

OL Groupe et YMK Holding ont annoncé le 16 mai 2023 la signature d'un accord en vue de créer une structure mondiale de football féminine multi-équipes dont Michele Kang sera l'actionnaire majoritaire. Par opération d'échange de titres, OL Groupe apportera son équipe féminine et YMK Holding apportera la majorité des parts de Washington Spirit pour créer une nouvelle entité indépendante.

Dans ce cadre, la société OL Féminin a été créée le 16 juin 2023 (sans activité sur l'exercice) avec un capital social de 1 €, en vue de filialiser dans un premier temps l'activité professionnelle féminine logée dans l'Association Olympique Lyonnais. L'opération a été approuvée par l'Assemblée Générale de l'Association le 28 septembre 2023. À noter que l'Association Olympique Lyonnais continuera à porter les activités en lien avec le centre de formation de l'OL.

En parallèle, OL Groupe et propriétaire de l'OL Reign (club de la NWSL) a entamé un processus formel de vente du club, éliminant ainsi tout futur conflit d'intérêt au sein de la NWSL.

La cession de ces actifs étant engagée et prévue sous 12 mois, ils sont présentés en application de la norme IFRS 5 : actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés à des actifs détenus en vue de la vente.

Il a été considéré que le résultat n'est pas impacté car la cession des actifs liées à l'activité professionnelle féminine ainsi que la cession des titres OL Reign ne constituent pas en soi, des activités distinctes (notamment au regard de la norme IFRS 8 et l'analyse sectorielle présentée ci-après), et qu'il ne s'agit donc pas d'activités dites « abandonnée ».

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et sur la base des normes IFRS, des amendements et des interprétations publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} jour de l'exercice, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, les comptes consolidés semestriels doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)	Notes	31/12/2023	% du C.A.	31/12/2022	% du C.A.
Produits des activités hors trading joueurs	4.1	77 091	100%	91 032	100%
Plus-value/cessions joueurs	4.2	78 287	102%	31 196	34%
Achats consommés		-31 067	-40%	-26 905	-30%
Charges externes		-28 957	-38%	-29 704	-33%
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 186	-4%	-3 140	-3%
Charges de personnel	5.2	-84 520	-110%	-86 209	-95%
Excédent brut d'exploitation		7 647	10%	-23 730	-26%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	7.3	-25 420	-33%	-26 248	-29%
Autres produits et charges opérationnels courants		-14 827	-9%	-1 813	-2%
Résultat opérationnel		-32 600	-42%	-51 792	-57%
Résultat financier	8.6	-25 207	-33%	-9 538	-10%
Résultat avant impôt		-57 807	-75%	-61 330	-67%
Charge d'impôt	9.1	-1 267	-2%	1 020	1%
Quotepart de résultat net des entreprises associées		-1 660	-2%	-362	0%
Résultat net de l'exercice		-60 735	-79%	-60 672	-67%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		-60 634		-60 190	
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		-101		-482	
Résultat net par action (en euros)		-0,34		-0,94	
Résultat net par action dilué (en euros)		-0,34		-0,40	

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL (en K€)		31/12/2023	31/12/2022
Écarts actuariels sur engagements de retraite	5.4	0	
Variation de la juste valeur des actifs financiers	8.1	0	
Résultat lié à un actif courant détenu en vue de la vente			
Éléments non recyclables au compte de résultat		0	
Juste valeur des instruments de couverture		-869	1 813
ID correspondant			
Éléments recyclables au compte de résultat		-869	
Résultat global		-61 603	-58 859
Résultat global revenant aux actionnaires		-61 502	-58 377
Résultat global revenant aux minoritaires		-101	-482

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Bilan actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/2023	30/06/2023
Immobilisations incorporelles			
<i>Goodwills</i>	6.1	1 866	1 866
Contrats joueurs	6.1	46 625	53 296
Autres immobilisations incorporelles	6.1	1 783	1 804
Immobilisations corporelles	6.2	315 553	325 577
Actifs liés aux droits d'utilisation	6.2	149 158	118 748
Autres actifs financiers	8.1	85 966	47 305
Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)	4.3 & 8.4 & 8.5	12 855	14 279
Participation dans les entreprises associées	4.7	4 900	2 888
Créance d'impôt sur les sociétés	4.8	1 197	1 197
Impôts différés	9.2	4 207	5 728
Actifs non courants		624 111	572 689
Stocks	4.4	4 247	2 739
Créances clients et actifs sur contrats clients	4.3	23 712	18 942
Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)	4.3 & 8.4 & 8.5	8 321	8 655
Autres actifs financiers courants	8.1	23 949	0
Actifs courants détenus en vue de la vente		53 092	53 899
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.5 & 8.4	40 856	50 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2 & 8.4	47 514	34 605
Actifs courants		201 692	168 854
TOTAL ACTIF		825 802	741 543

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Bilan passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/2023	30/06/2023
Capital	10.1	267 328	261 504
Primes	10.1	169 795	171 422
Réserves	10.1	-361 004	-246 729
Autres fonds propres	10.1	0	11 586
Résultat revenant aux actionnaires de la Société		-60 634	-97 817
Capitaux propres part du groupe		15 487	99 966
Intérêts minoritaires		3 550	5 404
Total capitaux propres		19 037	105 370
Emprunts obligataires infrastructures	8.3 & 8.4 & 8.5	0	9 063
Emprunts bancaires	8.3 & 8.4 & 8.5	354 114	0
Emprunts & dettes financières (part à +1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	25 172	130 058
Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	12 306	13 065
Dettes financières non courantes liées aux obligations locatives	8.3	131 802	114 490
Autres passifs non courants	8.3 & 8.4	17 609	17 980
Provision pour engagement de retraite	5.4	3 015	2 819
Passifs non courants		544 018	287 475
Provisions (part à -1 an)	7.1	3 973	214
Dettes financières (part à -1 an)			
Découverts bancaires	8.3 & 8.4 & 8.5	35	111
Emprunts obligataires infrastructures	8.3 & 8.4 & 8.5	0	60 349
Emprunts bancaires infrastructures	8.3 & 8.4 & 8.5	0	44 831
Emprunts bancaires	8.3 & 8.4 & 8.5	6 479	0
Dettes financières courantes liées aux obligations locatives	8.3	9 144	2 968
Autres emprunts & dettes financières	8.3 & 8.4 & 8.5	26 215	96 608
Fournisseurs & comptes rattachés	4.6 & 8.4	44 928	31 946
Dettes fiscales et sociales	4.6 & 8.4	43 837	33 688
Dettes sur contrats joueurs (part à -1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	30 974	31 089
Passifs directement liés à des actifs courants détenus en vue de la vente		12 087	11 812
Autres passifs courants et produits constatés d'avance	4.6 & 8.4	85 075	35 082
Passifs courants		262 747	348 699
TOTAL PASSIF		825 802	741 543

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	-60 735	-60 672
Résultat net des entreprises associées	1 660	362
Amortissements et provisions	25 420	26 248
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-1 048	-54
Plus-values de cession des contrats joueurs	-78 287	-31 196
Plus-values de cession des autres immobilisations	74	36
Charges d'impôt	1 267	-1 020
Capacité d'autofinancement avant impôt	-111 647	-66 296
Impôt payé	0	3
Coût de l'endettement financier net	17 675	8 570
Clients et autres débiteurs	14 695	24 831
Fournisseurs et autres créditeurs	61 724	-18 176
Variation du besoin en fonds de roulement	76 419	6 655
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-17 553	-51 068
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-21 929	-29 660
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-100	-244
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-4 603	-3 431
Acquisitions d'immobilisations financières	-62 204	-443
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	96 632	11 112
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	851	965
Variation liée aux actifs et passifs destinés à la vente (IFRS5)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	8 648	-21 701
Augmentation de capital et prime d'émission nette de frais		83 349
Souscription d'emprunts bancaires	393 474	17 000
Frais d'émission d'emprunt	-9 781	
Avance actionnaires		21 000
Remboursements d'emprunts	-315 280	-50 603
Remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-10 500	
Intérêts versés	-15 565	-5 226
Intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives	-324	-552
Remboursement d'emprunt sur les dettes liées aux obligations locatives	-3 709	-1 449
Acquisitions d'action propres	-14 493	
Rachat d'intérêts minoritaires	-1 887	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	21 935	63 520
Trésorerie d'ouverture	34 633	27 291
Variation de trésorerie	13 030	-9 250
Trésorerie de clôture	47 663	18 041

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilité	47 514	18 204
Découverts bancaires	-35	-163
Incidence des reclassements en actifs destinés à la vente	184	
Trésorerie de clôture	47 663	18 041

Détail des flux liés aux acquisitions de contrats joueurs

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Acquisitions de contrats joueurs	- 21 054	- 12 112
Dettes joueurs au 31/12/2023	43 280	
Dettes joueurs au 31/12/2022		38 284
Dettes joueurs au 30/06/2023	- 44 155	
Dettes joueurs au 30/06/2022		- 55 832
Acquisitions de contrats joueurs nettes des variations de dettes	-21 929	-29 660

Détail des flux liés aux cessions de contrats joueurs

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur cessions de contrats joueurs	94 874	43 784
Créances joueurs au 31/12/2023	- 21 177	
Créances joueurs au 30/06/2023	22 935	
Créances joueurs au 31/12/2022		- 72 834
Créances joueurs au 30/06/2022		40 162
Cessions de contrats joueurs nettes des variations de créances	96 632	11 112

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Clients et autres débiteurs

(en K€)	31/12/2023
Créances clients	-5 256
Comptes de régularisation - Passif	10 760
Créances clients	5 504
Actifs courant détenus en vue de la vente	807
Autres actifs	9 873
Autres créances	10 680
Stocks	-1 490
Stocks	-1 490
Clients et autres débiteurs	14 695

Fournisseurs et autres créditeurs

(en K€)	31/12/2023
Fournisseurs	12 983
Comptes de régularisations - Actif	-462
Dettes fournisseurs	12 521
Passifs directement liés à des actifs courants détenus en vue de la vente	275
Autres passifs	48 928
Autres dettes	49 203
Fournisseurs et autres créditeurs	61 724

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)	Capitaux propres revenant								Total des capitaux propres
	aux actionnaires de la société							Aux intérêts minoritaires	
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 30/06/2022	89 535	123 504	-4 955	-277 043	148 120	-3 417	75 746	2 314	78 060
Résultat net de l'exercice				-97 817			-97 817	-1 155	-98 972
Juste valeur des instruments de couverture						545	545		545
Écart actuariel						-132	-132		-132
Variation de la juste valeur des actifs financiers						36 891	36 891	4 328	41 218
Résultat net global				-97 817		37 303	-60 514	3 173	-57 341
Augmentation de capital et conversion d'OSRANE	171 969	47 918			-136 534		83 354	0	83 354
Paiement en actions						126	126		126
Titres d'auto contrôle			630				630		630
Écart de conversion						319	319	37	356
Variation de périmètre						197	197	-120	76
Autres						108	108		108
Capitaux propres au 30/06/2023	261 504	171 422	-4 324	-374 860	11 587	34 638	99 966	5 404	105 370
Résultat net de l'exercice				-60 634			-60 634	-101	-60 735
Juste valeur des instruments de couverture						-869	-869		-869
Résultat net global				-60 634		-869	-61 502	-101	-61 603
Augmentation de capital et conversion d'OSRANE	5 824	-1 627			-4 197		0	0	0
Emprunt TSDI					-10 500		-10 500		-10 500
Paiement en actions						52	52		52
Titres d'auto contrôle			-14 493			0	-14 493		-14 493
Écart de conversion						-319	-319	-10	-329
Variation de périmètre						2 283	2 283	-1 743	541
Autres (1)				-3 110	3 110		0		0
Capitaux propres au 31/12/2023	267 328	169 795	-18 818	-438 604	0	35 786	15 487	3 550	19 037

(1) Les autres variations correspondent aux frais d'émission des OSRANE lors des exercices clos au 30 juin 2014 et au 30 juin 2017 classés en réserves et non en autres fonds propres.

MÉTHODES COMPTABLES

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les présents états financiers consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont similaires à celles utilisées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2023, à l'exception des normes, modifications et interprétations adoptées par l'Union européenne, appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} juillet 2023 et mentionnées ci-après :

- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS *Practice Statement 2* : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels clos au 31 décembre 2023.

Pour l'exercice 2023-2024, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} juillet 2023 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »

Le Groupe précise que :

- L'impact de la réforme des retraites sur les engagements (IAS 19) est non significatif sur les comptes au 31 décembre 2023 ;
- Qu'il n'est pas concerné par le régime d'imposition minimale sur les bénéfices des entreprises multinationales « Pilier 2 ».

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de vote, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe et des méthodes d'intégration retenues est présentée ci-dessous :

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/23	% Intérêts 31/12/23	% Contrôle 30/06/23	% Intérêts 30/06/23	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6					--
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE								
SASU OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	100	100	100	100	IG
SAS AMFL	Lyon 788746212	Académie Médicale	6	51	51	51	51	IG
SAS OL LOISIRS DEVELOPPEMENT	Lyon 832341143	Services et Conseil	6	100	100	100	100	IG
OL REIGN	Seattle	Club de sport	6	96,98	96,98	89,5	89,5	IG
OL GROUP LLC	Seattle	Toutes activités	6	100	100	100	100	IG
OLYMPIQUE LYONNAIS LLC	Seattle	Toutes activités	6	100	100	100	100	IG
OL VALLEE ARENA	Lyon 911259158	Production de spectacles	6	100	100	100	100	IG
OL FEMININ	Lyon 953521549	Club de sport	6	100	100	100	100	IG
OL LTDA (2)	Brésil	Conseil développement du football	6	100	100	0	0	IG
SAS OL PRODUCTION (5)	Lyon 853249464	Production de spectacles	0	0	0	50	50	IG
ASVEL BASKET SASP (3)	Lyon 388883860	Club de sport	6	26,81	26,81	33,33	33,33	ME
SAS LE TRAVAIL REEL (4)	Lyon 852695741	Ressources humaines	6	20,7	20,7	23,14	23,14	ME
LE FIVE OL	Lyon 888434628	Complexe sportif	0	5	5	5	5	NC
LYON ASVEL FEMININ	Lyon 534560552	Club de sport	0	9,34	9,34	9,34	9,34	NC
GOL DE PLACA	Brésil	Club de sport	0	10	10	10	10	NC
ENTITÉS AD'HOC (1)								
ASSOCIATION OL	Lyon 779845569	Association	6					IG

IG : Intégration globale - ME : Mise en équivalence - NC : Non consolidé

- (1) Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).
- (2) Le Groupe a créé la filiale brésilienne OL LTDA sur le premier semestre de l'exercice 2023/24.
- (3) Au cours de ce semestre, ASVEL BASKET SASP a procédé à une augmentation de capital à laquelle OL Groupe a participé par l'activation de la clause de retour à meilleure fortune de 1 213 K€ et une incorporation de créance à hauteur de 1 245 K€.
- (4) La société LE TRAVAIL RÉEL a procédé à une augmentation de capital sur la période à laquelle OL Groupe n'a pas participé.
- (5) La société OL PRODUCTION a été liquidée à la fin de l'exercice précédent.

Dates de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 juin, à l'exception d'OL Reign et le Travail Réel (31 décembre). Pour ces entités, des comptes ont été établis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

NOTE 2 : RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et indéfinie, les impôts différés et les provisions. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Dans le cadre des comptes semestriels, les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome. Les notes présentées ci-après rappellent les principes d'établissement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies du chiffre d'affaires et d'encourir des charges :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

La Direction du Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts significatifs au sens de cette norme. De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 4.1, qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités, ainsi que le détail des cessions par contrat joueurs.

L'exploitation de l'actif du Groupama Stadium n'est pas analysée comme un secteur d'activité distinct, car elle est indissociable des activités sportives développées autour de l'équipe professionnelle de football en raison notamment du dimensionnement des installations, de l'attractivité du lieu, des sources et de l'importance des revenus.

NOTE 4 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Note 4.1 : Produits des activités hors trading joueurs

Reconnaissance des produits

La norme IFRS 15 définit un modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

- L'identification du contrat.
- L'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur.
- La détermination du prix global du contrat.
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance.
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est liée à l'obligation de performance pour chaque type de vente.

Le chiffre d'affaires est enregistré et reconnu selon les modalités suivantes :

- **Sponsoring (partenariats/publicité) :**

Les modalités de contrats de sponsoring indiquent les montants à reconnaître au titre du semestre concerné.

- **Les droits marketing et télévisuels :**

- *Ligue de Football Professionnel (LFP) (Ligue 1) et Fédération Française de Football (FFF)*

La participation du Club à cette compétition nationale conditionne cette catégorie de revenus. Le Conseil d'Administration de la Ligue définit, en début de saison, les montants qui seront reversés aux clubs pour la saison en cours et leur mode de répartition.

Le constat de sa réalisation est fait sur la base de l'avancement de la saison et des matchs joués.

- *Les recettes de l'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) / Champions League*

Le fait générateur des recettes UEFA / Champions League est la participation du Club à cette compétition européenne. Le parcours sportif du Club au sein de cette compétition détermine le montant des recettes en accord avec le memorandum financier de l'UEFA pour la saison concernée.

- Les produits de la marque sont les revenus liés à la commercialisation de produits de merchandising, d'exploitations de licences et organisation, ainsi que les « *signing fees* ». Les *signing fees* sont reconnus lors de la réalisation de l'obligation de performance distincte ou étalés sur la durée du contrat auquel il se rattache en l'absence d'obligation de performance spécifique distincte.
- Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matchs sont joués. L'obligation de performance se réalise lorsque les matchs sont joués. Les abonnements vendus au titre de la saison à venir sont enregistrés en produits constatés d'avance.
- Les revenus Events se rapportent aux nouvelles activités complémentaires, développées depuis la mise en service du nouveau stade (concerts, évènements sportifs hors football, accueil de conventions, séminaires *BtoB* et évènements corporate visites du stade, etc...). Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de la réalisation des prestations.

Ventilation des produits d'activités hors trading joueurs

Ventilation des produits par nature d'activité

La ventilation des produits d'activités s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Droits marketing et TV /LFP-FFF	16 807	36 604
Droits marketing et TV / UEFA	523	1 106
Billetterie	15 838	15 752
Partenariats- Publicité	16 653	19 014
Events	16 163	7 449
Produits de la marque (1)	11 107	11 107
Produits des activités	77 091	91 032

Les droits TV LFP/FFF correspondent à la 15^{ème} place du Championnat de France au 31 décembre 2023 (contre 8^{ème} place en N-1).

Pour rappel, le Groupe a perçu, lors de la saison 2022/23, une aide commerciale de la LFP en relation avec la création de sa filiale commerciale et de la prise de participation de CVC (Répartition de 1,18 Mds € reversés aux clubs fractionnés sur plusieurs exercices dont un premier versement à hauteur de 16,5 M€ a été versé au mois d'août 2022). Cette aide permet aux clubs de compenser les pertes de revenus depuis le début de la pandémie Covid-19 et de réaliser des investissements favorables au développement et la compétitivité du football français.

(1) Produits de la marque

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits dérivés	5 830	6 408
Produits liés à l'image	417	424
Autres	4 860	4 275
Produits de la marque	11 107	11 107

Ventilation des produits par pays

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Groupe OL France	72 090	87 179
Groupe OL États-Unis	5 001	3 853
	77 091	91 032

Note 4.2 : Plus-value sur cessions de joueurs

Les cessions de contrats joueurs (cessions d'immobilisations incorporelles) ne répondent pas à la définition d'un chiffre d'affaires et sont présentées en autres produits sur une ligne spécifique libellée « plus-value s/ cessions de joueurs ».

Produits de cession des contrats joueurs

Les produits de cessions des contrats joueurs sont enregistrés à la date d'homologation de la convention de mutation définitive qui correspond à la date de transfert du contrôle. Au cas où l'homologation ne s'applique pas, c'est la date à laquelle la Ligue a été prévenue de la signature de la convention de mutation qui est retenue. Les compléments de prix éventuels sont comptabilisés lorsque la condition suspensive est réalisée. Si la condition suspensive n'est pas réalisée, le complément de prix figure en engagement hors bilan.

Les contrats clients ne comportent pas de composante financement, à l'exception des créances liées aux règlements des contrats de cessions joueurs (règlements sur 1 à 5 ans).

Un impact d'actualisation sur les produits de cession des contrats joueurs a été constaté au 31 décembre pour un montant de 82 K€.

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
TERRIER Martin		450
PAQUETA Lucas		35 730
DUBOIS Leo		2 375
OZKACAR Cenk		481
KADEWERE Tino		300
GOUIRI Amine		3 150
CORNET Maxwell		528
MARTINS PERREIRA Christopher		765
MAOLIDA Myziane		
BELFODIL Ishak		
GHEZZAL Rachid		
BARCOLA Bradley	40 500	
LUKEBA Castello	30 000	
NDIAYE Abdoulaye	3 017	
FAIVRE Romain	14 000	
MENDES Thiago	3 961	
EKAMBI Toko	1 475	
KEITA Habib	1 153	
CAMILO	180	
SOLET Oumar	389	
ANDERSEN Joachim	41	
JEFFINHO	36	
OWUSU Elisha	16	
LUCAS Jean	17	
RACCIOPI Anthony	84	
Divers	6	5
Produits de cessions des contrats joueurs	94 874	43 784

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cessions des contrats joueurs	94 874	43 784
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-16 587	-12 588
Plus-value sur cession de joueurs	78 287	31 196

La plus-value est liée principalement à la cession de Bradley Barcola pour 40,5 M€ et Castello Lukeba pour 30 M€.

Note 4.3 : Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la créance.

Les principaux clients (chiffre d'affaires > 10% du total consolidé) sont la Ligue de Football Professionnel, et la régie commerciale Lagardère Sports.

Les provisions sur les créances clients sont constatées pour tenir compte des pertes attendues, conformément aux principes définis par la norme IFRS9 selon la méthodologie suivante :

- Clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) : provision au cas par cas,
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards règlement, litiges, ...) : provision individuelle en cas de retard supérieur à 12 mois.
- Clients sans indices de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client, ...). En pratique, aucune provision n'a été constatée, la probabilité pour risques de défaut étant considérée comme non significative.

Le détail s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Créances clients	24 519	19 263
Provisions clients	-807	-321
Créances clients et actifs sur contrats clients	23 712	18 942

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Créances sur contrats joueurs	21 177	22 934
Provisions sur contrats joueurs		
Créances contrats joueurs nettes	21 177	22 934
dont part à moins d'un an	8 321	8 655
dont part à plus d'un an	12 855	14 279

Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/2023		30/06/2023	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2020/2021			285	
Créances sur cessions intervenues en 2021/2022	2 060		2 060	4 146
Créances sur cessions intervenues en 2022/2023	753	6 988	6 310	10 133
Créances sur cessions intervenues en 2023/2024	5 509	5 867		
Total créances contrats joueurs brutes	8 321	12 855	8 655	14 279
	21 177		22 934	

Le montant de ces créances contrats joueurs comprend principalement le solde des cessions intervenues en 2022/2023 (6,5 M€ pour L. Paqueta) et en 2023/2024 (T. Mendes pour 1,9 M€ et B. Barcola pour 7,2 M€).

L'impact de l'actualisation au 31 décembre 2023 des créances sur contrats joueurs a été constaté pour un montant de 82 K€.

Note 4.4 : Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention, et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Cette valeur est comparée à la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé des produits). Le stock est évalué à la plus faible des deux valeurs. Le cas échéant, une provision est constatée pour les articles obsolètes, défectueux ou à rotation lente.

Les stocks d'OL Groupe proviennent de l'activité de la Business Unit Merchandising. Ces stocks sont uniquement composés de marchandises.

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Stocks	4 494	2 880
Provisions stocks	-247	-141
Stocks nets	4 247	2 739

Note 4.5 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants et comptes de régularisation s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
État taxes sur le chiffre d'affaires	16 889	16 861
Créances d'impôt	1 854	1 600
Autres créances fiscales	175	1 964
Créances sociales	195	77
Autres actifs courants (1)	17 016	25 246
Comptes de régularisation	4 728	4 266
Total autres actifs courants	40 856	50 014
Provisions sur autres actifs		
Montants nets autres actifs	40 856	50 014

- (1) Au 31 décembre 2023, ce montant comprend des créances auprès des clubs détenus par Eagle Football
Au 30 juin 2023, ce montant comprend l'aide de la filiale LFP 1 pour 23,5 M€ qui a été encaissé début juillet 2023.

Note 4.6 : Autres passifs courants

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Fournisseurs	44 928	31 946
Dettes fiscales et sociales	43 837	33 688
<i>dont : dettes fiscales</i>	<i>22 906</i>	<i>17 658</i>
<i>dont : dettes sociales</i>	<i>20 930</i>	<i>16 030</i>
Autres passifs courants et comptes de régularisation	85 075	35 082
<i>dont : dettes sur immobilisations et autres dettes</i>	<i>52 636</i>	<i>12 131</i>
<i>dont : avoir clients</i>	<i>200</i>	<i>1 473</i>
<i>dont : produits constatés d'avance</i>	<i>32 238</i>	<i>21 478</i>
Total passifs courants	173 840	100 716

La variation des autres dettes s'explique par la réversion des recettes pour le compte des producteurs lors de certains concerts.

La variation des avoirs clients s'explique par l'utilisation par les clients des avoirs émis par le Groupe suite à la crise sanitaire.

Les produits constatés d'avance concernent principalement les droits TV France pour un montant de 4,3 M€, les abonnements billetterie et des événements pour la deuxième partie de saison et des saisons suivantes pour 5,9 M€, des partenariats pour 7,5 M€, du *signing fee* SPORTFIVE pour 10,6 M€ et du *signing fee* SODEXO pour 1 M€.

Note 4.7 : Participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de la mise en équivalence

La méthode de mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le *goodwill* lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Position à l'ouverture	2 888	3 943
Dividendes		
Variation de périmètre	3 672	52
Autres		
Quote part de résultat dans les résultats des entreprises associées	-1 660	-1 107
Dépréciation des titres		
Position à la clôture	4 900	2 888

Note 4.8 : Créance d'impôt sur les sociétés non courantes

La loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 a assoupli le mécanisme de report en arrière des déficits (*carry-back*) en permettant aux entreprises, le cas échéant, de reporter sur option leur déficit constaté au titre du premier exercice clos entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 sur le bénéfice déclaré lors des trois derniers exercices précédents, et ce, sans plafonnement.

Dans ce poste figure donc une créance d'impôt sur les sociétés au titre de la demande de report en arrière des déficits (*carry-back*) pour 1 197 K€ constaté au 30 juin 2021.

Cette créance pourra être utilisée pour le paiement de l'IS jusqu'au 30 juin 2026 et sera remboursée au terme de ce délai si elle n'a pas été utilisée.

NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 5.1 : Effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Olympique Lyonnais Groupe	161	142
Olympique Lyonnais SAS	296	278
OL Association	165	147
OL Reign	49	36
OL Féminin	2	0
OL Vallée Arena	24	1
Total	697	602

Note 5.2 : Charges de personnel

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Masse salariale	-62 014	-65 261
Charges sociales	-22 506	-20 948
TOTAL	-84 520	-86 209

Note 5.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction

La rémunération de l'équipe de Direction se décompose ainsi :

- Avantages à court terme (hors part patronale) :

Pour un montant de 3 502 K€ (dont 1 509 K€ de part fixe, 1 978 K€ de part variable, 14 K€ d'avantages en nature, c'est-à-dire une mise à disposition de véhicules pour les douze membres de l'équipe.

Au 31 décembre 2022, ils s'élevaient à 2 216 K€ pour l'équipe de direction (dix membres).

Avantages postérieurs à l'emploi (Indemnité de Départ à la Retraite et Accord de Préparation à la Retraite...) : 2 729 K€.

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la Société OL Groupe à l'exception, le cas échéant, de jetons de présence.

Note 5.4 : Engagements de retraite

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 819	2 341
Coûts financiers	99	75
Coûts des services rendus dans l'exercice	294	260
Prestations versées/attendues		-24
Impact changement méthode d'étalement de la charge		
Amendement du régime		-12
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	3 212	2 641
Écart actuariel de l'exercice	-197	178
Valeur actualisée des engagements à la clôture	3 015	2 819

Les données présentées sont basées sur une projection calculée par l'actuaire du groupe lors de l'arrêté du 30 juin 2023.

Note 5.5 : Paiement en actions

Le Groupe a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions le 15 février 2022. Ce plan se décompose en deux tranches et donne droit aux bénéficiaires à des actions de la Société sous condition de présence et d'atteinte de conditions de performance.

Ce plan rentre dans le champ de l'application de la norme IFRS 2.

Conformément à cette norme « Paiement fondé sur des actions », la société comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés de la Société dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

La juste valeur de l'avantage accordé a été figée à la date d'attribution. Elle a été comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique.

La charge a été calculée sur la période en tenant compte de la probabilité de réalisation des objectifs prévus et de la présence des bénéficiaires à la date d'acquisition. À l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés acquis et comptabilisés sera maintenu en réserves.

Dans les comptes consolidés, l'engagement est déterminé sur la base de l'estimation du nombre d'actions qui seront acquises, valorisées au cours de bourse à la date d'attribution. La charge est étalée sur la durée du plan.

Caractéristiques du plan tranche 1	
Date d'attribution	15/02/2022
Date d'acquisition	15/02/2023
Cours de l'action à la date d'attribution	2,01 €
Nombre maximal d'actions attribuables	207 000
Période d'acquisition	1 an
Conditions d'acquisition	Condition de présence
Conditions de performance	Performance sur le niveau de trésorerie consolidé au 31 mai 2022, au titre de l'exercice 21/22, sur la base du budget définitif arrêté par le Conseil d'Administration

Caractéristiques du plan tranche 2	
Date d'attribution	15/02/2022
Date d'acquisition	15/02/2024
Cours de l'action à la date d'attribution	2,01 €
Nombre maximal d'actions attribuables	523 000
Période d'acquisition	2 ans
Conditions d'acquisition	Condition de présence
Conditions de performance	Performance sur les produits des activités et EBE consolidés au 30 juin 2023 et niveau de trésorerie consolidé au 31 mai 2023, au titre de l'exercice 22/23, sur la base du budget définitif arrêté par le Conseil d'Administration

Dans les comptes consolidés, l'engagement est déterminé sur la base de l'estimation du nombre d'actions qui seront acquises, valorisées au cours de bourse à la date d'attribution.

La charge est étalée sur la durée du plan. À l'issue de l'exercice 2021/2022, le nombre d'actions attribué est de 207 000 actions (630 K€) tenant compte des performances du plan tranche 1, dont l'acquisition a eu lieu sur l'exercice 2022/2023.

Un avenant au règlement du PAG a été rédigé suite à la validation du CA du 14 octobre 2022 afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles impactant le budget de l'exercice 2022/2023. Les critères de performances ont donc été ajustés

Charge totale et étalement de la charge

Sur la base de la juste valeur unitaire et du nombre d'actions gratuites attribué, ainsi que des critères de performance atteints, la charge totale du plan et celle constatée sur la période sont présentées ci-dessous :

Juste valeur unitaire	1,99 €
Charge totale	1 258 087 €
dont cotisations patronales totales	207 412 €
Charge au 31 décembre 2023	51 748 €

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Note 6.1 : *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation, dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise.

a) *Goodwills*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises, est appliquée pour les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} juillet 2009.

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwills*.

L'analyse des *goodwills* est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Selon la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les *goodwills* ne sont pas amortis. S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les *goodwills* font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (cf. ci-dessous pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

b) Contrats joueurs

Les contrats relatifs à l'acquisition de joueurs répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Ils sont immobilisés pour leur coût d'acquisition actualisé si le différé de paiement est supérieur à 6 mois (le coût d'acquisition correspond à la valeur

d'achat à laquelle s'ajoutent les frais accessoires et coûts directement attribuables). Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

Le contrat est immobilisé à partir de la date à laquelle le Groupe considère effectif le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques. Ces conditions sont jugées remplies à la date d'homologation du contrat ou à la signature de la convention de transfert s'il n'y a pas d'homologation.

Les contrats joueurs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat initial (en général de 3 à 5 ans). En cas de signature d'un avenant, les frais externes y afférents sont immobilisés et l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée résiduelle qui tient compte de la prolongation du contrat.

Les compléments de prix prévus au contrat intègrent, dans la plupart des cas, des conditions de réalisation. Ces compléments sont inscrits à l'actif, lorsqu'il existe une forte probabilité de devoir les payer, avec une contrepartie en dettes. Dans le cas contraire, les compléments sont mentionnés en engagements hors bilan et sont immobilisés lors de la réalisation des conditions.

Particularités de certains contrats

Certains contrats peuvent prévoir la rétrocession d'une partie de l'indemnité de transfert future. Cette rétrocession peut être versée au joueur cédé, à son agent ou au club d'origine du joueur. Lors du transfert, si ces rétrocessions sont versées au joueur, elles sont enregistrées en charges de personnel. Si elles sont versées à l'agent ou au club, elles viennent diminuer le produit de cession des contrats joueurs.

Pour les contrats existants à la clôture, qui prévoient un montant fixe de rétrocession, il est mentionné en engagements hors bilan. Si ce montant se calcule en pourcentage de l'indemnité de mutation ou de la plus-value réalisée, aucun chiffrage ne peut être fait.

Dépréciations des actifs non financiers liés aux actifs contrats joueurs

Les actifs à durée de vie définie, tels que les contrats joueurs, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation sont menés en prenant en compte notamment les trois étapes suivantes :

- Dans le cas d'une intention de cession du contrat joueur, le prix de cession estimé ou connu, net des frais de cession, est comparé à la valeur nette comptable du contrat ; une dépréciation peut alors éventuellement être constatée ;
- Dans le cas de la survenance d'un événement de nature à remettre en cause la durée d'utilité du contrat (fin de contrat anticipée du joueur, invalidité irréversible...), un amortissement accéléré prospectif peut alors être comptabilisé ;
- Détermination d'indices de perte de valeur à deux niveaux :
 - Au niveau de l'équipe, sa valeur d'utilité est appréciée de façon globale en comparant les cash-flows actualisés du Club avec la valeur nette comptable de l'ensemble des contrats joueurs,
 - Au niveau des joueurs dans cette équipe, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur (divers critères sont utilisés dont l'inscription du joueur sur les feuilles de match...).

Les *cash-flows* utilisés pour élaborer ces tests sont établis selon plusieurs scénarii définis par la Direction, tenant compte d'hypothèses de participation à des compétitions européennes, à un classement en haut de tableau du championnat de Ligue 1 et à une poursuite du plan de cession de contrats joueurs.

c) Droits télévisuels différés

Ils ont été évalués initialement à la juste valeur et ne sont pas amortis. Par la suite, à la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est effectué.

d) Logiciels acquis

Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 à 5 ans.

e) Dépréciation d'actifs non financiers autres que les contrats joueurs

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

- Pour les actifs à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amortis, ce test est effectué au minimum une fois par an (goodwills et droits télévisuels différés). Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les goodwills portés à l'actif du bilan sont non significatifs.
- Une dépréciation est constatée dès que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.
- Les actifs à durée de vie définie font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Il n'existe aucun scénario considéré comme raisonnablement probable susceptible de générer une dépréciation.

Goodwills

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Olympique Lyonnais SASU	1 866			1 866
OL Reign	0			0
TOTAL	1 866	0	0	1 866

Autres immobilisations incorporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2023	Augmentations	Augmentations par virement	Diminutions par virement	Cessions	31/12/2023
Concessions, Brevets et droits TV	4 037	100	253	0	0	4 389
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	0	0			0	0
Immo. en cours incorporelles	0	0	0	0	0	0
Amort. Concessions, Brevets	-2 233	-374	0	0	0	-2 607
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	0	0			0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 804	-274	253		0	1 783

Immobilisations incorporelles - Contrats joueurs

Contrats joueurs : flux de l'exercice

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2023	Augmentations	Augmentations par virement	Diminutions par virement	Cessions	31/12/2023
Contrats joueurs	171 930	21 054			-121 710	71 274
Contrats joueurs en cours						
Amortissement contrats joueurs (1)	-118 634	-9 977			103 962	-24 649
Dépréciation contrats joueurs (2)						
Contrats joueurs	53 296	11 077	0	0	-17 748	46 625

(1) L'analyse menée n'a pas conduit à réviser la durée d'utilité des contrats au 31 décembre 2023.

(2) Les tests de dépréciation effectués sur les contrats joueurs n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater sur la période. Aucune dépréciation n'avait été constatée à l'ouverture.

Échéancier des contrats joueurs

L'échéancier (en valeur nette comptable) des contrats joueurs se présente comme suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/23	Valeur nette au 30/06/23
Contrats à échéance 2023		
Contrats à échéance 2024	5 002	10 800
Contrats à échéance 2025	1 203	6 609
Contrats à échéance 2026	50	10 897
Contrats à échéance 2027	35 390	24 989
Contrats à échéance 2028	4 981	
Total contrats joueurs	46 625	53 296

Note 6.2 : Immobilisations corporelles

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et coûts directement attribuables). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

En application de la norme IAS 16, les constructions ont fait l'objet d'une approche par composants.

Le Groupe n'utilise pas la juste valeur pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non financiers, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe :

• Constructions (dont baux emphytéotiques)	25 à 50 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Matériel informatique	3 ans et 4 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Mobilier de bureau	8 ans
• Matériel et outillage	5 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives ou non déterminables de manière fiable.

Conformément à la norme IAS23, le coût des emprunts directement attribuable à leur construction est inclus dans le coût des immobilisations.

Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du stade, sont comptabilisées en produits constatés d'avance et étalées sur la durée d'amortissement du stade.

b) Contrats de location

Règles de comptabilisation des contrats de location depuis le 1^{er} juillet 2019, par application de la norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location-financement et contrats de location simple, telle que précédemment définie par la norme IAS 17.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur).

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter principalement les contrats de location immobilière. Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux implicite du contrat dans le cas des contrats de crédit-bail, et dans les autres cas, le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux qui tient compte du profil de versement des loyers.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location immobilière correspondent :

- À une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans.

Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable. De même, il n'existe pas d'incitations économiques susceptibles de conduire l'une des parties à ne pas résilier le bail.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achats que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe, il n'y a pas d'options d'achats et il n'y a pas de pénalités plus que significatives en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

Impôts différés :

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée.

En cas d'option d'achat intéressante, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis selon les mêmes règles que si le Groupe était propriétaire de l'actif (cf supra). En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui en pratique est proche de la durée du contrat retenue selon la définition donnée ci-dessus.

Le Groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cession-bail.

Tests de dépréciation :

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une UGT.

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, le Groupe a continué, sur l'exercice, de réaliser des tests de dépréciation d'une part, avant IFRS 16, d'autre part, de manière approchée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul des flux de trésorerie prévisionnels.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable était proche de la valeur nette comptable au 31 décembre 2023, et comprenant des contrats de location.

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2023	Augmentations	Augmentations par virement	Diminution par virement	Diminutions	31/12/2023
Constructions et aménagements	446 137	1 812	138 038	0	-401	585 585
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	20 593	1 309	138 038		-401	159 538
En cours de construction Stade	1 856	-53	0	-106	0	1 697
En-cours Groupama OL Training Center	621	860	0	-325	0	1 156
En-cours OL Academy	63	36	0	-59	0	39
En-cours Arena (1)	113 057	26 688	0	-138 652	-786	307
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	107 932	25 610	0	-133 542	0	0
En-cours OL Vallée	18	65	0	0	-64	19
En-cours développements informatiques	187	86	0	-193	0	80
En-cours Floride		960	0	0	0	960
En cours bureaux loges		0	0	-15	0	-15
Matériels et équipements	25 899	1 682	1 060	0	-1 017	27 624
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	13 855	613			-989	13 479
Montants bruts	587 838	32 135	139 098	-139 351	-2 269	617 451
Constructions et aménagements	-132 532	-9 810	0	0	571	-141 771
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	-20 981	-1 465			571	-21 875
Matériels et mobiliers	-10 980	-1 396	0	0	1 405	-10 971
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	-2 650	-662			1 224	-2 089
Amortissements	-143 512	-11 206	0	0	1 976	-152 742
Montants nets	444 325	20 929	139 098	-139 351	-293	464 711

(1) L'Arena a été mise en service fin novembre 2023.

Note 6.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

6.3.1 : Engagements liés aux joueurs

Engagements donnés liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2023	30/06/2023
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs (1)	12 153	8 813		20 966	11 425
Engagements conditionnés pris envers des agents liés aux contrats joueurs (2)	4 129	3 922		8 050	7 160
Engagements conditionnés pris envers les joueurs et staff dans le cadre des contrats joueurs (3)				0	0
Total	16 282	12 735	0	29 017	18 585

(1) Les engagements pris envers des clubs dans le cadre des contrats joueurs correspondent principalement à des compléments d'indemnités de mutation à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et par l'atteinte de performances sportives précises.

(2) Les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs envers des agents sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et concernent uniquement les agents de joueurs ne figurant pas à l'actif du bilan.

(3) Les engagements pris dans le cadre des contrats de travail avec les joueurs et le staff sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et par l'atteinte de performances sportives précises. Ils correspondent à un montant maximum engagé, sous hypothèse de la réalisation de toutes les conditions afférentes.

Les joueurs faisant l'objet d'un prêt avec option d'achat réintégreront l'effectif en cas de non-levée de cette option en fin de prêt.

Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuelle cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis-à-vis de certains clubs ou joueurs (cf. note 6.1).

Il n'y a pas de caution bancaire en garantie de dette sur contrats joueurs au 31 décembre 2023.

Engagements reçus liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2023	30/06/2023
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives (1)	11 845	31 560		43 405	28 155
Total	11 845	31 560	0	43 405	28 155

(1) Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes versées au Club en cas de réalisation de performances.

6.3.2 : Engagements liés aux contrats de financement

Engagements liés au refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires du Groupe signé le 28 novembre 2023 et mis à disposition d'OL SASU le 7 décembre 2023

Dans le cadre du refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires du Groupe (pour plus de détails, se référer au paragraphe 11.3 1) intitulé "Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 7 décembre 2023"), il a été décidé, à compter de la date de signature (soit le 28 novembre 2023), la mise en place, notamment, des engagements suivants :

- Engagements donnés par OL Groupe et OL SASU représentés par des sûretés réelles pour un montant total en principal de 385 M€, plus intérêts, frais et accessoires éventuels, correspondant à l'ensemble de la dette contractée.
- Engagements donnés par OL Groupe représentés par des engagements de signature pour un montant total en principal de 65 M€, plus intérêts, frais et accessoires éventuels (substitutifs et non cumulatifs avec les engagements garantis par des sûretés réelles ci-dessus).

Covenants sur OL SASU

Le Groupe doit maintenir des ratios financiers applicables à l'ensemble des instruments de dettes souscrits dans le cadre du refinancement global des dettes du Groupe. Pour plus de détails, se référer à la note 11.3 1) "Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 7 décembre 2023".

Engagements liés au financement de la construction du Groupama OL Training Center et de l'Academy

Le Groupe a contracté les engagements suivants dans le cadre de la construction des Centres de Formation et d'Entraînement :

- Hypothèque sur le Centre de Formation pour 14 M€ (échéance à moins de 5 ans).
- Cession des créances de naming Groupama Rhône-Alpes Auvergne et de partenariat OL Association : le montant opposable au 31 décembre 2023 est de 8,5 M€.

Engagements liés au financement de la LDLC Arena

Dans le cadre du financement de la LDLC Arena, il a été décidé, à compter de la date de signature des instruments, la mise en place d'engagement suivant :

- Engagements donnés par certains membres du Groupe représentés par des engagements de signature pour un montant total maximum de 14,1 M€ (cumulatifs avec les engagements garantis par des sûretés réelles ci-dessus).

Pour rappel, l'engagement auprès du crédit bailleur pour le financement de la LDLC Arena est de 90 M€ (net).

6.3.3 : Autres engagements

Engagements reçus

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2023	30/06/2023
Clause de retour à meilleure fortune		979		979	2 192

La clause retour à meilleur fortune concerne Lyon Asvel Féminin suite à un abandon de créance constaté sur l'exercice 2020/2021. Le solde au 31 décembre 2023 est de 979 K€.

Au cours de la période, le Groupe OL a participé à l'augmentation de capital de l'Asvel par compensation avec des créances liquides nées du retour à meilleure fortune pour un montant de 1 213 K€.

Autres engagements donnés

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2023	30/06/2023
Prestations de services à payer	13 713	36 228	20 704	70 645	78 874
Autres engagements donnés	1 231	1 386		2 617	2 325
Total	14 944	37 614	20 704	73 262	81 199

Les engagements donnés correspondent à des engagements et/ou cautions donnés dans le cadre de contrats de prestations de services. Il s'agit de contrats de prestations de services n'octroyant pas un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent.

Compte tenu de la redéfinition de la stratégie du Groupe, incluant notamment des acquisitions et des cessions d'actifs envisagés, OL Groupe communiquera ultérieurement sur ses objectifs à plus long terme. Dans ce cadre, OL Groupe a conclu (sous condition suspensive) l'acquisition auprès d'Eagle Football Holdings Bidco de sa participation dans RWDM (Racing Wite Daring Molenbeek) portant sur 98,68% des parts du capital du club belge pour un montant de 14,5 M€.

NOTE 7 : AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée notamment chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Il s'agit principalement de provisions pour litiges. Les provisions et notamment les provisions relatives aux litiges prud'homaux sont évaluées selon la meilleure estimation de la Direction, en fonction du risque attendu et estimé en lien avec les conseils du Groupe.

Note 7.1 : Provisions pour risques hors incertitudes fiscales

(en K€)	30/06/2023	Augmentations	Diminutions		31/12/2023
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	56	3 940	0	-56	3 940
Provisions pour autres risques	158	71	-187	-8	34
Total	214	4 011	-187	-64	3 973

Les provisions sont à moins d'un an et correspondent à la couverture des risques sociaux et commerciaux.

L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas conduit à constater de provisions pour incertitudes fiscales. Le cas échéant, les provisions seraient désormais constatées en passifs pour impôts exigibles.

Note 7.2 : Autres actifs et passifs éventuels

Le Groupe n'a pas identifié d'actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2023.

Note 7.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel	-10 903	-10 189
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	-196	-127
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	-3 820	177
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	-524	-225
Dotations exceptionnelles sur provisions sur immobilisations		
Dotations aux amortissements sur actif immobilisé : contrats joueurs	-9 977	-15 833
TOTAL	-25 420	-26 248

NOTE 8 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 8.1 : Actifs financiers courants et non courants

Le Groupe classe ses actifs financiers courants et non courants selon les catégories suivantes : Participations et créances rattachées - Autres actifs financiers (essentiellement SICAV nanties, subvention, dépôt et cautionnement, et retenues de garanties), ainsi que les créances contrats joueurs et les créances d'impôt à plus d'un an.

Pour les titres de participation non consolidés, le Groupe OL a retenu l'option variation de juste valeur en "capitaux propres" recyclables ou non recyclables en résultat. Ce classement reflète les objectifs de détention de ces participations qui n'ont pas vocation de placement de trésorerie, mais d'investissement en lien avec la stratégie du Groupe.

Pour les titres non cotés, dans les cas exceptionnels où le Groupe ne détient pas d'information, fiable et récente, le coût d'acquisition a été considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Autres actifs financiers	47 382	63 325	-789	109 918
Montants bruts	47 382			109 918
Dépréciations	76		74	2
Montants nets	47 305			109 916

Le poste est constitué au 31 décembre 2023 de l'avance preneur versée au crédit bailleur liée à la construction de l'Arena pour 40,7 M€, d'une retenue de garantie lié au refinancement de 13,9 M€, d'investissements financiers pour 48,9 M€ portés par la filiale OL LTDA Brazil (dont 23,9 M€ arrivés à échéance sur janvier 2024 et le solde à maturité courant 2025), des versements liés à l'effort de construction et des titres de participation des sociétés non consolidées.

Note 8.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Dans le cas de SICAV nanties, ces valeurs sont reclassées en autres actifs financiers (courants et non courants). Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

(en K€)	Coût historique au 31/12/2023	Valeur de marché au 31/12/2023	30/06/2023
Disponibilités	47 514		34 605
Total	47 514	0	34 605

Il n'y a pas de placements donnés en garanties ou soumis à restrictions.

Note 8.3 : Dettes financières courantes et non courantes

a) Dettes financières non courantes

Les emprunts sont classés en passifs non courants, sauf quand leur échéance est inférieure à 12 mois, auquel cas ils sont classés en passifs courants. Tous les contrats supportent intérêts.

Les dettes sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9.

La description détaillée des clauses attachées aux contrats de crédit est donnée en note 11.3.

b) Détail des passifs financiers et autres passifs non courants

Les dettes financières courantes et non courantes ainsi que les passifs non courants sont détaillés comme suit :

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Dettes financières courantes	41 873	204 867
<i>hors financement infrastructures</i>	32 729	96 719
<i>hors financement infrastructures liées aux obligations locatives</i>	2 961	2 968
<i>liées au financement infrastructures</i>	0	105 180
<i>financement infrastructures liées aux obligations locatives</i>	6 183	0
Dettes non courantes	528 697	271 591
Dettes financières - hors financement infrastructures	388 124	138 825
<i>dont liées aux obligations locatives</i>	8 838	8 767
Dettes financières liées au financement infrastructures	122 964	114 786
<i>dont LT</i>	0	0
<i>dont Obligataires infrastructures</i>	0	9 063
<i>dont liées aux obligations locatives (1)</i>	122 964	105 723
Autres passifs non courants	17 609	17 980
<i>dont PCA subvention CNDS</i>	15 252	15 498
<i>dont Swap emprunt</i>	580	179
<i>dont PCA subventions OL Académie et Musée</i>	1 777	1 851
<i>dont plan apurement dettes sociales (2)</i>	0	453
Total	570 570	476 458

(1) La variation s'explique par la constatation de la dette selon l'avancement des travaux liés à l'Arena, selon la norme IFRS16

(2) Le plan d'apurement des dettes sociales est soldé au 31/12/2023.

La variation des dettes non courantes s'explique par la mise en place du nouveau financement (cf. note 11.3).

(en K€)	30/06/2023	Augmentations / Souscriptions	Remboursements	Autres variations	31/12/2023
Emprunts obligataires infrastructures	69 412		-69 500	88	0
Emprunts bancaires infrastructures	44 831		-45 243	412	0
Emprunts et dettes financières	204 458	393 474	-200 537	-8 839	388 556
Avance Actionnaires	22 208			1 216	23 424
Total	340 909	393 474	-315 280	-7 123	411 980

Les remboursements et la souscription correspondent au refinancement mis en place au 7 décembre 2023. L'ancienne dette ayant été en partie remboursée pour être remplacée par la nouvelle dette (cf note 11.3).

Synthèse des dettes financières (rapprochement avec note 8.5)

(en K€)	31/12/2023	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Lignes de crédit (RCf)	17 833		17 833	
Emprunt Groupama OL Training Center et OL Academy	2 913	1 165	1 748	
Emprunts bancaires	365 944	29 663	74 347	261 934
Avance actionnaires	23 424		23 424	
Obligations locatives	11 800	2 961	6 892	1 947
Concours bancaires et autres dettes financières	1 901	1 901		
Dettes financières- hors financement infrastructures	423 814	35 690	124 244	263 880
Obligations locatives	129 146	6 183	27 298	95 665
Dettes financières liées au financement infrastructures	129 146	6 183	27 298	95 665
Autres passifs non courants	17 609		3 779	13 830
Total	570 570	41 873	155 321	373 375

Les passifs **non courants** sont essentiellement constitués :

- Du produit constaté d'avance long terme comptabilisé au titre de la subvention d'investissement CNDS pour 15,3 M€ au 31 décembre 2023 (15,5 M€ au 30 juin 2023).

Pour rappel : Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du Groupama Stadium, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces produits sont repris en résultat selon le plan d'amortissement du bien financé, à partir de la date d'exploitation du bien considéré.

Au 31 décembre 2023, le montant des dettes financières au bilan soumis à des taux variables s'élève à 228,2 M€ (377.2 M€ au 30 juin 2023) (MUFG, GS, RCF, emprunts à taux variables, avance actionnaires), alors que le montant des dettes financières soumis à taux fixe s'élève à 324,8 M€ (81,4 M€ au 30 juin 2023) (nouvelle dette FCT).

c) Caution bancaire en garantie

Au 31 décembre, il n'existe pas de caution bancaire liée aux contrats joueurs.

d) Échéance des dettes financières liées aux contrats joueurs

(en K€)	31/12/2023	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes sur contrats joueurs	43 280	30 974	12 306	

e) Dettes financières liées aux obligations locatives

(en K€)	31/12/2023	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières liées aux obligations locatives	140 946	9 144	34 190	97 612
Total	140 946	9 144	34 190	97 612

L'augmentation est liée à la constatation de la dette auprès du crédit bailleur pour la LDLC Arena suite à son activation fin novembre 2023.

f) Dettes sur acquisitions

(en K€)	31/12/2023		30/06/2023	
	courant	non courant	courant	non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 2015/2016			512	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2017/2018	512		512	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2018/2019				
Dettes sur acquisitions intervenues en 2019/2020			5 564	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2020/2021				
Dettes sur acquisitions intervenues en 2021/2022	11 511	72	12 623	2 964
Dettes sur acquisitions intervenues en 2022/2023	9 836	7 178	12 391	10 102
Dettes sur acquisitions intervenues en 2023/2024	9 114	5 056		
Total dettes contrats joueurs	30 972	12 306	31 089	13 065
	43 280		44 155	

g) Passifs financiers non actualisés

Les flux contractuels non actualisés des passifs financiers (en valeur nominale), par date de maturité, sont les suivants :

(en K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts bancaires	29 006	76 343	269 531
Ligne de crédit		18 593	
Avance Actionnaires		21 629	
Total	29 006	116 565	269 531

Note 8.4 : Juste valeur des instruments financiers

Instruments de couverture

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le CBI Arena de 90 M€, OL Vallée Arena a mis en place un programme de couverture fin juin 2022 / début juillet 2022. Il porte sur un nominal de 60 % du capital restant dû et pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2024, conformément au covenant de couverture intégré dans le contrat CBI.

Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Le niveau 2 (juste valeur déterminée à partir de données observables) concerne les contrats SWAP et contrats d'emprunt, et le niveau 3 (juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) concerne les titres non consolidés non-cotés.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 n'a pas mis en évidence d'ajustements à appliquer au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement des actifs financiers), ou au risque de crédit propre (risque lié aux passifs financiers).

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories « extracomptables » prévues par la norme IFRS 9 et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres	Couverture de flux futurs	Créances et dettes, emprunts, au coût amorti	Valeur nette au 31/12/23	Juste valeur au 31/12/23
Créances sur contrats joueurs					21 177	21 177	21 177
Autres actifs financiers non courants					85 966	85 966	85 966
Autres actifs financiers courants					23 949	23 949	23 949
Clients					23 712	23 712	23 712
Autres actifs courants					17 016	17 016	17 016
Disponibilités	1	47 514				47 514	47 514
Actifs financiers		47 514	0	0	171 821	219 335	219 335
Emprunts obligataires infrastructures	2				0	0	0
Emprunts infrastructures	2				0	0	0
Emprunts et dettes financières					552 960	552 960	552 960
Dettes sur contrats joueurs					43 280	43 280	43 280
Fournisseurs					44 928	44 928	44 928
Autres passifs non courants	2			580		580	580
Autres passifs courants					52 836	52 836	52 836
Passifs financiers		0	0	580	694 005	694 585	694 585

Note 8.5 : Endettement financier net de trésorerie

L'endettement financier net de trésorerie (ou trésorerie nette d'endettement selon le cas) comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à -423 726 K€ au 31 décembre 2023 (-404 351 K€ au 30 juin 2023).

en K€	31/12/2023 Total consolidé	30/06/2023 Total consolidé
Disponibilités et CRSD	47 514	34 605
Découverts	-35	-111
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	47 479	34 494
Autres actifs financiers	103 824	40 740
Emprunts obligataires infrastructures	0	-69 412
Emprunts infrastructures	0	-44 831
Dettes financières non courantes	-355 862	-107 850
Avance actionnaires (1)	-23 424	-22 208
Dettes financières courantes autres	-32 694	-96 608
Dettes financières liées aux obligations locatives	-140 946	-117 457
Endettement net de trésorerie globale	-401 623	-383 132
Créances sur contrats joueurs courantes	8 321	8 655
Créances sur contrats joueurs non courantes	12 855	14 280
Dettes sur contrats joueurs courantes	-30 974	-31 089
Dettes sur contrats joueurs non courantes	-12 306	-13 065
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs	-423 726	-404 351

(1) Prêt d'actionnaire reçu de la part de la société Eagle Football au cours de l'exercice 2022/2023 pour un montant de 21 M€ dont les intérêts sont capitalisés et à échéance au 30 juin 2027. Les intérêts constatés sur la période s'élèvent à 1 216 K€.

La variation de la dette financière non courante s'explique par la mise en place du nouveau financement de la dette intervenu le 7 décembre 2023.

Les autres actifs financiers sont composés de l'avance preneur versée au crédit bailleur liée à la construction de l'Arena pour 40,7 M€, d'une retenue de garantie lié au refinancement de 13,9 M€, d'investissements financiers pour 48,9 M€ portés par la filiale OL LTDA Brazil.

Note 8.6 : Résultat financier

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 499	25
Intérêts sur les lignes de crédits	-19 160	-8 573
Résultat de couverture de taux	73	-69
Produits et charges d'actualisation des contrats joueurs	-87	47
Coût de l'endettement financier net	-17 675	-8 570
Dotations aux provisions nettes de reprises financières	74	0
Autres produits et charges financières	-7 607	-968
Autres produits et charges financiers	-7 533	-968
Résultat financier	-25 207	-9 538

Au 31 décembre 2023, le résultat financier est impacté par les frais de financement sans recours de créances joueurs à hauteur de 7,6 M€ et des frais de remboursement anticipé de 10,2 M€.

Note 8.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe

Lignes de crédit, engagements de cautions et covenants

Ligne RCF

OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) de 32,5 M€ portée par sa filiale OL SASU, conclue dans le cadre du refinancement des dettes globales du Groupe et signée avec les partenaires bancaires le 7 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, cette ligne est tirée uniquement à hauteur de 18.6 M€. La totalité du tirage sera disponible au moment où l'équipe professionnelle sera assurée d'être maintenue en Ligue 1.

Cette ligne porte intérêt à un taux correspondant à l'Euribor de l'échéance du tirage + une marge négociée, et comporte des engagements usuels à ce type de contrats, au travers d'un package de sûreté globale affecté à l'ensemble des dettes courts et longs termes (cf note 11.3).

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2023	30/06/2023
Conventions bancaires, montant disponible		32 500		32 500	100 000
Dont utilisés sous forme de tirages		18 593		18 593	52 000

Covenants

Le Groupe doit maintenir les 3 types de ratios financiers applicables à l'ensemble des instruments de dettes souscrits dans le cadre du refinancement global des dettes du groupe (incluant le RCF) (cf. note 11.3).

NOTE 9 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Note 9.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts

Ventilation de l'impôt

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	254	137
Créance de carry back		
Impositions différées	-1 521	884
Impôt sur les bénéfices	-1 267	1 021

Preuve d'impôt

(en K€)	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Résultat brut avant impôts	-57 807		-61 330	
Impôt au taux de droit commun	14 452	-25,00%	15 333	-25,00%
Effet des différences permanentes	41	-0,07%	586	-0,96%
Crédits d'impôts	317	-0,55%	137	-0,22%
Carry back		0,00%	0	-0,00%
Effet taux	-105	0,18%	1 446	-2,36%
Actif d'impôt non constaté sur pertes reportées	-16 434	28,43%	-16 418	26,77%
Divers	462	-0,80%	-63	0,10%
Impôt sur les bénéfices	-1 268	2,19%	1 020	-1,66%

Note 9.2 : Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur recouvrabilité future apparaît probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal. Les impôts différés, calculés sur des éléments imputés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés en non courants.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions les plus récentes établies par la Direction, dans la limite de 5 années.

Le Groupe n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé sur déficit conformément à la position de l'ESMA de juillet 2019.

La ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/2023	Impacts résultat	Impacts réserves	31/12/2023
Impôts différés sur déficits	0			0
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-1 618	442		-1 176
Autres impôts différés actifs (1)	7 346	-1 963		5 383
Impôts différés actifs	5 728	-1 521	0	4 207
Impôts différés passifs	0			0
Montants nets	5 728	-1 521	0	4 207

Le total des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève au 31 décembre 2023 à 90,8 M€ (calculés au taux de 25%).

Les impôts différés constatés directement en autres éléments du résultat global sont liés à la comptabilisation de l'impact *market to market* des instruments de couverture mis en place sur les financements du projet Groupama Stadium, ainsi qu'aux écarts actuariels sur les indemnités de départ en retraite. Le solde est principalement composé de la différence temporaire liée à l'annulation dans les comptes consolidés du produit de subvention d'investissement liée à la construction du Groupama Stadium de 20 M€ comptabilisé dans Olympique Lyonnais SASU (4,1 M€ au 31 décembre 2023).

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variations des capitaux propres est présenté dans la première partie : États financiers.

Note 10.1 : Capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires et a évolué ainsi que détaillé ci-dessous.

La Société n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de capital. Certains ratios financiers demandés par les banques peuvent prendre en compte les fonds propres. La Direction de la Société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La Société privilégie à ce jour le financement de son développement par fonds propres et endettement externe.

La Société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres (cf. note 8.3).

L'ensemble des OSRANes restantes au 30 juin 2023, soit 41 965, ont été remboursées en actions et en totalité à l'échéance du 1^{er} juillet 2023. Chaque OSRANE a été remboursée par la remise de 91 334 actions nouvelles, soit un nombre total de 3 831 263 actions qui correspond à une augmentation du capital social de 5 824 K€.

Pour rappel, au 30 juin 2023, le capital d'OL Groupe était constitué de 172 042 208 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 261 504 156 €.

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Nombre d'actions	175 873 471	172 042 208
Valeur nominale en €	1,52	1,52
Capital social	267 328	261 504

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital en K€	Primes
Au 30/06/23	172 042 208	1,52	261 504	171 422
Mouvements	3 831 263		5 824	-1 627
Au 31/12/23	175 873 471	1,52	267 328	169 795

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

Titres d'autocontrôle

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions conformément au mandat donné au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre Olympique Lyonnais Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce contrat comprend des titres OL Groupe, des placements en SICAV et des disponibilités.

Les titres auto-détenus dans le cadre du contrat sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les sommes correspondantes aux espèces et autres titres compris dans le contrat de liquidité sont enregistrés en autres actifs financiers. Les produits et charges liés aux titres d'auto-contrôle (résultat de cession, dépréciation...) ne transitent pas par le compte de résultat, mais sont directement imputés sur les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Réserves sociales d'OL Groupe SA

Elles sont ventilées comme suit :

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
Réserves légales	2 907	2 907
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	37 577	39 861
Total réserves sociales	40 652	42 936
Autres réserves Groupe	-401 656	-289 665
Total réserves	-361 004	-246 729

Autres fonds propres

Le poste « Autres fonds propres » est composé des éléments suivants :

(en K€)	31/12/2023	30/06/2023
OSRANE		1 087
TSDI		10 500
Total autres fonds propres	0	11 587

Le solde est présenté ici après le remboursement des OSRANE arrivées à échéance début juillet 2023 et suite au remboursement des TSDI intervenues dans le cadre du refinancement. Le détail du financement par fonds propres est indiqué dans le document d'enregistrement universel annuel.

Obligations OSRANES

L'ensemble des OSRANES restantes au 30 juin 2023, soit 41 965, ont été remboursées en actions et en totalité à l'échéance du 1^{er} juillet 2023.

Ainsi au 31 décembre 2023, le solde des OSRANES est nul après prise en compte des remboursements survenus sur les différents exercices.

Notes sur les relations avec les parties liées

Le détail des relations entre le Groupe, et les sociétés Eagle Football Holdings Bidco Limited (England and Wales), leurs filiales et les autres parties liées (RWD Molenbeek, SAF Botafogo et Crystal Palace FC) est présenté ci-dessous. Les principaux flux sont liés à des contrats joueurs, d'avance d'actionnaires, de charges d'honoraires, de management fees et de prêt.

(en K€)	Valeur au bilan
Immobilisation incorporelle (contrats joueurs)	9 468
Créances sur contrat joueurs	53
Autres actifs courants et compte de régularisation	10 040
Dettes sur contrats joueurs	5 262
Dettes financières	23 424
Fournisseurs & comptes rattachés	3 775

(en K€)	Valeur en compte de résultat
Charges externes	1 246
Autres produits et charges opérationnels courants	1 574
Charges financières	1 216

(en K€)	Engagements donnés
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs	2 900
Autres engagements (1)	14 500

(1) Cf note 6.3.3

Note 10.2 : Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat net par action non dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions, en tenant compte des variations de la période et des actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. En cas de déficit, le résultat par action dilué est égal au résultat non dilué conformément à la norme.

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions à la fin de la période	175 873 471	87 579 937
Nombre moyen d'actions	175 873 471	63 690 842
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	328 648	321 824
Nombre proratisé d'actions à émettre (OSRANE)		85 377 948
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	-60,63	-60,19
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	-60,63	-60,19
Résultat net part du groupe par action (en €)	-0,34	-0,94
Résultat net part du groupe dilué par action (en €)	-0,34	-0,40
Dividende net		
Montant net global (en M€)		
Montant net action (en €)		

NOTE 11 : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Note 11.1 : Risques de change

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de change

Note 11.2 : Risques de liquidité

OL Groupe dispose de moyens de financement de son exploitation par l'intermédiaire de la ligne RCF (Revolving Credit Facility) syndiquée portée par sa filiale OL SASU, d'un montant de 32,5 M€ à échéance au 28 novembre 2028.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les douze mois à venir.

Note 11.3 : Les contrats de crédits

Contrat de crédit de financement de l'activité

1) Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 7 décembre 2023

Le 7 décembre 2023, le Groupe a finalisé le refinancement de la quasi-totalité de ses dettes bancaires et obligataires.

Ce refinancement a permis à OL Groupe et à sa filiale OL SASU de rembourser l'encours de la dette long terme « stade », de sa ligne de crédit senior renouvelable et des prêts PGE contractés pendant les années COVID et s'articule autour de deux nouveaux financements distincts au profit d'OL SASU :

Financement FCT

Une levée de fonds d'un montant total en principal de 320 M€ amortissable sur vingt ans structurée autour d'un fonds commun de titrisation dédié de droit français dont les titres émis en représentation de créances commerciales cédées à titre de garantie essentiellement générées par l'activité du Groupama Stadium ont été souscrits par des investisseurs institutionnels de premier plan essentiellement situés aux États-Unis.

Les agences KBRA Europe et DBRS Morningstar ont respectivement attribué une notation financière définitive de BBB+ et BBB ayant permis au Club d'obtenir un taux fixe de 5,83% par an.

Ce financement a été mis en place aux fins notamment de (i) refinancer la dette bancaire et obligataire long terme d'OL Groupe et d'OL SASU (via un remboursement partiel par OL SASU d'un prêt intragroupe existant), (ii) constituer et alimenter le compte de réserve du service de la dette mis en place dans le cadre du financement FCT en garantie de la bonne exécution des obligations d'OL SASU au titre des documents du financement FCT, (iii) financer les coûts de structuration, droits, taxes, commissions et honoraires dus par OL SASU et le fonds commun de titrisation FCT OL StadCo dans le cadre de la mise en place du financement FCT, et (iv) financer les besoins de trésorerie courants d'OL SASU.

Ce financement est encadré par deux types de ratios applicables à OL SASU : (i) un ratio de couverture du service de la dette historique calculé trimestriellement sur 12 mois glissants, avec un seuil de 1.375, et (ii) un ratio de couverture du service de la dette projeté calculé semestriellement sur les 12 mois à venir, avec un seuil de 1.375.

Un ensemble de sûretés communes est accordé au titre du financement, incluant notamment (i) une hypothèque de premier rang sur le stade, les terrains sur lequel le stade est construit, 1 600 places de parkings souterrains, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, (ii) un nantissement de certains comptes bancaires d'OL SASU ainsi que (iii) diverses cessions de créances à titre de garantie relativement à des créances professionnelles et de droit civil détenues par OL SASU sur ses clients et débiteurs.

OL SASU a également mis en place des comptes spécialement affectés au sens des articles L. 214-173 et D. 214-228 du Code monétaire et financier et d'autres aménagements contractuels spécifiques liés à la structure de financement par titrisation (clauses de recours limité à l'encontre du fonds commun de titrisation FCT OL StadCo, conclusion d'une convention de recouvrement de créances et d'une convention de calcul, etc.) ou exigés par les investisseurs (via notamment la mise en place d'un compte de réserve du service de la dette et la conclusion d'une convention de subordination).

Les contrats relatifs à ce financement contiennent des engagements d'OL SASU et des cas d'exigibilité anticipée, considérés par le Groupe comme usuels pour ce type de financements. Ceux-ci concernent notamment (sans que cette liste soit exhaustive) des limitations en matière d'endettement supplémentaire, un encadrement des cessions d'actifs, des clauses de défauts croisés, ou encore de stabilité de l'actionnariat d'OL SASU et d'OL Groupe.

Financement Complémentaire Dette Senior

Une levée de fonds complémentaire de 65 M€ à cinq ans de maturité auprès de banques étrangères de renommée internationale sous forme d'un prêt à terme à taux variable d'un montant total en principal de 32,5 M€ remboursable *in fine* et d'un prêt renouvelable à taux variable (RCF) d'un montant total en principal de 32,5 M€.

Ce financement a été mis en place aux fins de (i) refinancer la dette bancaire et obligataire long terme d'OL Groupe et d'OL SASU (via un remboursement partiel par OL SASU d'un prêt intragroupe existant) et (ii) financer les besoins de trésorerie courants d'OL SASU.

Ce financement est encadré par deux types de ratios : (i) un ratio de couverture du service de la dette historique applicable à OL SASU calculé semestriellement sur 12 mois glissants, avec un seuil de 3, et (ii) un ratio de "Gearing" (dette nette sur fonds propres, dans chaque cas sur une base consolidée) applicable au Groupe calculé semestriellement avec un plafond de 4 dégressif à 2.5 à compter du 31 décembre 2026.

Un ensemble de sûretés communes est accordé aux prêteurs au titre de ce financement, incluant notamment (i) un nantissement des actions détenues par OL Groupe dans le capital social d'OL SASU, (ii) un nantissement de certains comptes bancaires d'OL SASU, (iii) diverses cessions de créances à titre de garantie relativement à des créances professionnelles et de droit civil détenues par OL SASU sur ses clients et débiteurs, (iv) des cessions de créances détenues par OL Groupe sur OL SASU, et (v) des cessions de créances détenues par OL SASU sur le fonds commun de titrisation FCT OL StadCo constitué pour les besoins du Financement FCT. OL Groupe s'est également portée caution du respect des obligations de sa filiale Olympique Lyonnais SASU au titre de ce financement.

OL Groupe et OL SASU ont également mis en place des aménagements contractuels spécifiques exigés par les prêteurs (via notamment la conclusion d'une convention de subordination).

Les contrats relatifs à ce financement contiennent des engagements d'OL SASU et des cas d'exigibilité anticipée, considérés par le Groupe comme usuels pour ce type de financements. Ceux-ci concernent notamment (sans que cette liste soit exhaustive) des limitations en matière d'endettement supplémentaire, un encadrement des cessions d'actifs, des clauses de défauts croisés, ou encore de stabilité de l'actionnariat d'OL SASU et d'OL Groupe.

Sur la base de la levée de fonds de 320 M€ et de l'emprunt bancaire de 65 M€, OL SASU bénéficie d'un taux annuel moyen de financement long terme, à compter de sa mise en place, de l'ordre de 6,10%, qui sera fonction de l'évolution future des taux de référence.

2) Centre d'Entraînement et Centre de Formation

Le coût total de construction des nouveaux Centres d'Entraînement et de Formation s'est élevé à environ 30 M€.

Le besoin de financement lié à ces investissements a été couvert par :

- Un contrat de crédit bancaire signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque (devenue Orange Bank) pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans. Le capital restant dû sur ces crédits s'élevait au 31 décembre 2023 à 2,9 M€.
- Il est à noter que ce contrat de crédit est encadré par un ratio de couverture (rapport entre la valeur des actifs donnés en garantie des crédits et l'encours du crédit) calculé annuellement avec un seuil de 90%.
- Deux leasings pour un montant cumulé de 3,6 M€.
- Un apport en fonds propres d'environ 11,1 M€.
- Une subvention de 1,3 M€ (Conseil Régional).

3) Financement de la « LDLC Arena »

Le 2 mai 2022, le Groupe a finalisé le financement de son projet emblématique de construction d'une salle événementielle, la « LDLC Arena ». Porté à 100% par OL Groupe, à travers sa filiale OL Vallée Arena, cet investissement d'un montant global de 141 M€, bénéficie d'un financement structuré sous forme de :

- 1) Fonds propres / quasi-fonds propres pour un montant total de 51 M€, répartis comme suit :
 - a) Une émission par OL Groupe de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) souscrits par plusieurs investisseurs (dont Holnest, family office de Jean-Michel Aulas) pour un total de 10,5 M€. Pour précision, il s'agit de titres de créances avec une durée indéterminée et des paiements d'intérêts à la discrétion de l'émetteur (sous réserve de l'obtention préalable du Conseil d'Administration). Les TSDI, émis sous le régime de l'article L.228-97 du Code de commerce, sont comptabilisés en quasi-fonds propres dans les comptes consolidés du Groupe ;
 - b) Une émission par OL Groupe d'Obligations Relance (OR) souscrite par des Fonds Obligations Relance France pour un total de 18,5 M€, remboursement in fine à 8 ans. Ces obligations s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif de soutien aux entreprises françaises (le plan « France Relance »), à travers l'octroi d'une garantie publique à des fonds d'investissement responsables labellisés « France Relance ». Le gouvernement considère cet instrument comme des quasi-fonds propres (rang très subordonné), néanmoins, les OR sont comptabilisés en dette dans les comptes consolidés, compte tenu du paiement périodique du coupon et du capital in fine ;
 - c) Des ressources OL Groupe pour un montant de 22 M€.

Cette enveloppe de 51 M€ a notamment permis de constituer les 40,7 M€ d'avance preneur évoqués dans le paragraphe 2) ci-dessous.

Il est précisé que le refinancement global mentionné au 11.3 1) a permis au Groupe de procéder le 7 décembre 2023 au remboursement des TSDI et des OR ci-dessus mentionnés.

- 2) Crédit-Bail Immobilier (CBI) d'un montant total de 90 M€ net (le montant brut de 130,7 M€ se décompose en 40,7 M€ d'avance preneur apporté par OL Vallée Arena et 90 M€ apporté par les prêteurs bancaires). D'une durée de 15 ans amortissable, avec une valeur résiduelle de 20%, ce contrat a été conclu entre OL Vallée Arena, filiale à 100% d'OL Groupe, et un pool bancaire composé de 5 groupes bancaires de premier rang.

Ce financement de 141 M€ au global, bénéficie d'un taux annuel moyen de l'ordre de 3,2%, qui sera fonction de l'évolution des taux de référence.

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le CBI de 90 M€, OL Vallée Arena a mis en place un programme de couverture fin juin 2022 / début juillet 2022. Il porte sur un nominal de 60% du capital restant dû et pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au covenant de couverture intégré dans le contrat CBI. En complément, la société s'est également couverte sur un nominal de 30 M€ pendant la phase de construction.

Au titre du contrat CBI, un ensemble de sûretés et de garanties communes ont été accordées aux prêteurs, incluant notamment un nantissement du contrat de CBI, un nantissement de l'avance preneur de 40,7 M€, nantissement des actions de la société OLVA pendant la durée du contrat pour un montant limité à 10% du montant cumulé des loyers nets HT et une caution solidaire d'OL Groupe pendant toute la durée du CBI à hauteur de 14,1 M€.

Note 11.4 : Risques de marché

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement sans risque et à très faible volatilité portant intérêt et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Mise en place d'instrument de couverture sur le Groupama Stadium et sur la LDLC Arena

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le CBI Arena de 90 M€, OL Vallée Arena a mis en place un programme de couverture fin juin 2022 / début juillet 2022. Il porte sur un nominal de 60% du capital restant dû et pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au covenant de couverture intégré dans le contrat CBI. En complément, la société s'est également couverte sur un nominal de 30 M€ pendant la phase de construction.

Les tests ayant démontré l'efficacité de l'instrument, la valeur « market to market » a été comptabilisée dans les comptes du Groupe, dans le résultat global, pour un montant de -869 K€ au 31 décembre 2023 net d'impôt.

Un programme de couverture concernant une partie du Financement Dette Sénior est en cours de négociation avec les principaux prêteurs d'OL. Celui-ci devrait à priori être en place d'ici début mars et sera probablement pertinent pour le prochain rapport financier.

Note 11.5: Risques liés au Groupama Stadium

Gestion des risques liés au financement du Groupama Stadium

Les instruments de dettes souscrits par Olympique Lyonnais SASU dans le cadre du refinancement signé le 7 décembre 2023 sont encadrés par des ratios, tels que décrits en note 11.3. Le non-respect de l'un de ces ratios pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des crédits concernés, ce qui serait susceptible d'affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

Par ailleurs, l'encours sur le financement destiné à couvrir partiellement les investissements relatifs aux nouveaux Centre d'Entraînement et Centre de Formation signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque (devenue Orange Bank) pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans, s'élève au 31 décembre 2023 à 3 M€.

NOTE 12 : ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Acquisitions de joueurs

Benrahma SAÏD, en provenance de West Ham, sous la forme d'un prêt payant de 5,1 M£ (environ 6 M€) jusqu'au 30 juin 2024 assorti d'une option d'achat fixée à 14.4 M€ ainsi qu'un intéressement de 10% sur la plus-value dans le cas d'un éventuel transfert.

Mangala OREL, en provenance de Nottingham Forest, sous la forme d'un prêt payant de 10 M£ (environ 11,7 M€) jusqu'au 30 juin 2024 assorti d'une option d'achat.

Matic NEMANJA, en provenance du Stade Rennais jusqu'au 30 juin 2026 pour un montant de 2,6 M€.

Orban GIFT, en provenance de La Gantoise jusqu'au 30 juin 2028, pour un montant de 12 M€, auquel pourra s'ajouter un montant maximum de 8 M€ de bonus ainsi qu'un intéressement de 20% sur la plus-value d'un éventuel transfert.

Fofana MALICK, en provenance de La Gantoise jusqu'au 30 juin 2028, pour 17 M€ auquel pourra s'ajouter un montant maximum de 5 M€ de bonus ainsi qu'un intéressement de 20% sur la plus-value d'un éventuel transfert.

Perri LUCAS, en provenance de Botafogo jusqu'au 30 juin 2028, pour 3,250 M€ auquel pourra s'ajouter un intéressement de 50% sur la plus-value d'un éventuel transfert.

Adryelson SHAWANN LIMA SILVA, en provenance de Botafogo jusqu'au 30 juin 2028, pour 3,580 M€ auquel pourra s'ajouter un intéressement de 50% sur la plus-value d'un éventuel transfert.

Mutations temporaires de joueurs

Alvero SKELLY est prêté au club du Werder Breme jusqu'au 30 juin 2024, pour un montant de 250 K€, auquel pourra s'ajouter 100 K€ de bonus, est assorti d'une option d'achat d'un montant maximum de 6 250 K€.

Tino KADEWERE est prêté au club du FC Nantes jusqu'au 30 juin 2024, avec une option d'achat assorti d'un intéressement de 25% en cas d'un éventuel futur transfert.

Cession d'OL FÉMININ

Le Groupe a cédé 52,91% du capital et des droits de vote de la société Olympique Lyonnais Féminin SAS, détenant l'équipe féminine professionnelle de l'Olympique Lyonnais, à la suite d'une opération d'apport partiel d'actif avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023 de l'activité concernée qui était auparavant dans l'entité OL Association.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'accord signé le 16 mai 2023 entre OL Groupe et Michele Kang, les parties souhaitant privilégier un investissement direct de Michele Kang au sein de l'entité OLF, en lieu et place d'un investissement commun au sein d'une plateforme mondiale multi-équipes, tel qu'initialement envisagé.

Prolongation du partenariat Adidas

Le Groupe OL a signé un protocole d'accord ferme et engageant avec Adidas, son équipementier exclusif depuis 2010. La marque accompagnera les équipes masculines et féminines de l'Olympique Lyonnais pour 4 saisons supplémentaires, soit sur la période 2025-2029.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Décines, le 28 février 2024

John Textor

Président-Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE, relatifs à la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Lyon, le 28 février 2024

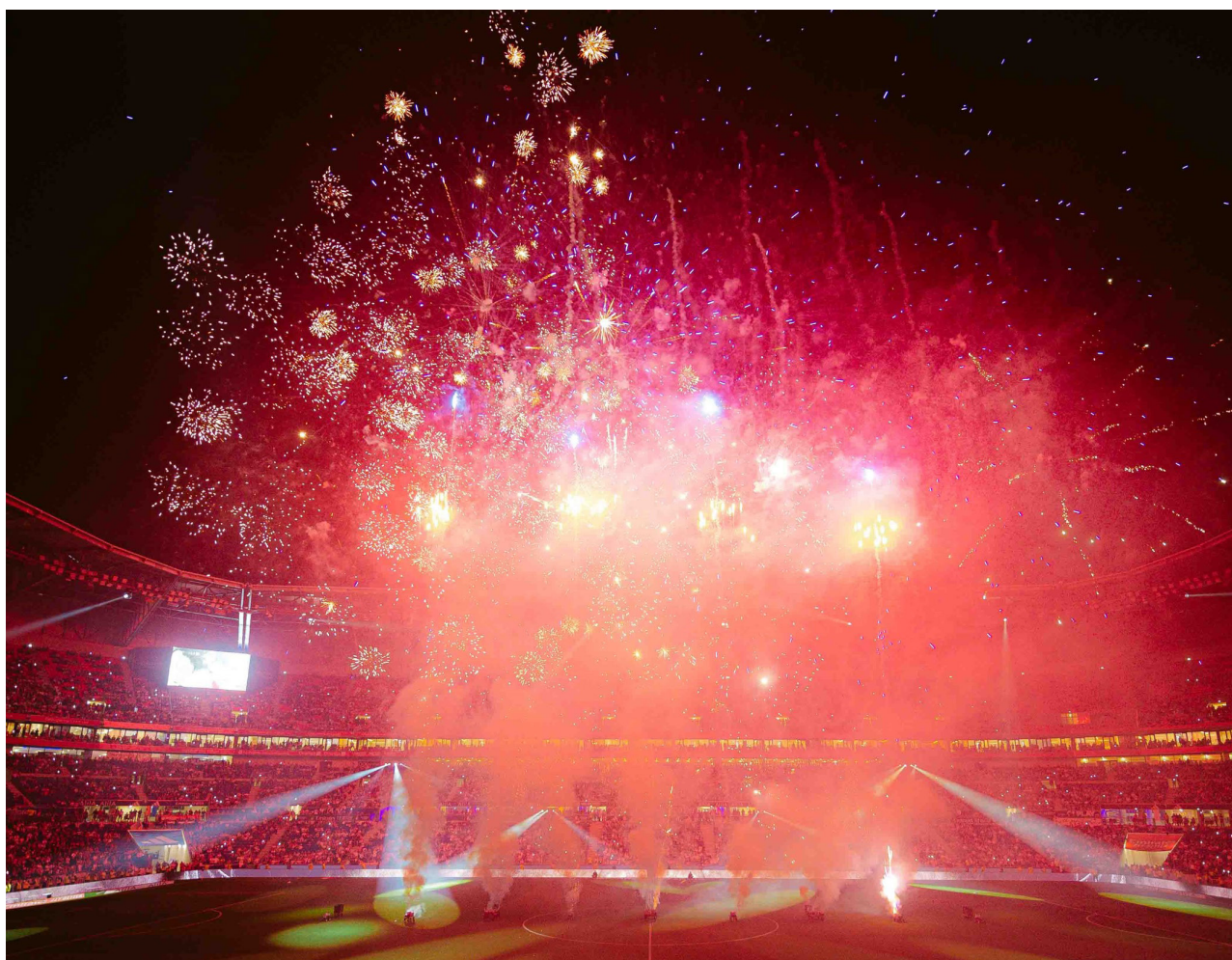
BDO

Paris, le 28 février 2024

Emmanuel Charnavel
Associé

Arnaud Fleche
Associé

Sébastien Haas
Associé



investisseur.olympiquelyonnais.com
investisseurs@ol.fr

GROUPAMA STADIUM
10 avenue Simone Veil CS 70712 – 69153 Décines cedex France
Tél : 04 81 07 55 00 – 421 577 495 RCS LYON